

الجمعية المهنية التونسية للبنوك
والمؤسسات الماليّة

APTBEF

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE TUNISIENNE
DES BANQUES & DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

RAPPORT ANNUEL **2006**

TOME I

2007

LES MEMBRES ADHÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

BANQUES

- AMEN BANK (AB)
- ARAB BANKING CORPORATION (ABC)
- ARAB TUNISIAN BANK (ATB)
- BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE (ATTIJARI BANK) ⁽¹⁾
- BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BFPME)
- BANQUE DE L'HABITAT (BH)
- BANQUE DE TUNISIE (BT)
- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS (BTE)
- BANQUE FRANCO-TUNISIENNE (BFT)
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)
- BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)
- BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ (BTS)
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE (BTK) ⁽²⁾
- BANQUE TUNISO-LIBYENNE (BTL)
- CITIBANK
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB)
- STUSID BANK
- TUNISIAN QATARI BANK (TQB)
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB).

⁽¹⁾ : A partir du 11 décembre 2006 la Banque du Sud est devenue Banque Attijari de Tunisie

⁽²⁾ : A partir du 22 décembre 2006 la Banque Tuniso-Koweitienne de Développement change de dénomination pour devenir BTK.

ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

ORGANISMES DE LEASING

- AMEN LEASE
- ARAB INTERNATIONAL LEASE
- ARAB TUNISIAN LEASE
- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
- EL WIFACK LEASING
- GENERAL LEASING
- HANNIBAL LEASE
- MODERN LEASING
- TUNISIE LEASING
- UBCI LEASING.

SOCIÉTÉS DE FACTORING

- TUNISIE FACTORING
- UNIFACTOR.

AUTRES MEMBRES

- BANK ETTAMOUIL TOUNSI SAOUDI (BEST BANK)
- BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE (BAT)
- NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK (NAIB).

LES MEMBRES ASSOCIÉS

- COMPAGNIE INTERNATIONALE ARABE DE RECOUVREMENT
- L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SOCIÉTÉ EL ISTIFA
- SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SOCIÉTÉ RAPID RECOUVREMENT
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
- SUD RECOUVREMENT.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'APTBEF

Président : **M. Slaheddine BOUGUERRA** : Président Directeur Général de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.

SECTION BANQUES :

Vice Président : **M. Abou Hafs Amor NAJAI**, Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat.

Trésorier : **M. Moncef DAKHLI**, Président Directeur Général de la Banque Nationale Agricole.

Membres : **M. Laroussi BAYOUDH**, Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque.

M. Chakib NOUIRA, Président Directeur Général de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

M. Faouzi BELKAHIA, Président Directeur Général de la Banque de Tunisie.

M. Mohamed HAITAMI, Directeur Général de la Banque Attijari de Tunisie.

M. Abdelwaheb NACHI, Directeur Général de la Stusid Bank.

SECTION ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS :

Vice Président : **M. Fethi MESTIRI**, Directeur Général de Tunisie Leasing.

Membres : **M. Mouldi OUELHAZI**, Directeur Général de General Leasing.

M. Mohamed Hechmi DJILANI, Président Directeur Général de Hannibal Lease.

M. Kamel BEN NJIMA, Président Directeur Général de l'Union de Factoring.

Délégué Général : **M. Amor SAAFI**.

SOMMAIRE

I- LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE	7
A- L'environnement international	8
B- L'évolution de l'économie tunisienne	15
II- LA SITUATION MONÉTAIRE, FINANCIÈRE ET DES CHANGES ET CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DÉVELOPPEMENT EN 2006	23
A- Les nouvelles dispositions réglementaires prises au niveau économique, monétaire et financier	24
B- La contribution du secteur au développement	34
III- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006 SOUMIS AU CONSEIL DE L'APTBEF	45
A- Activités communautaires de l'Association	46
B- Autres activités	53
C- Relations internationales	55
IV- FORMATION BANCAIRE	57
A- Formation Diplômante	58
B- Formation Continue	61
C- Formation à Distance	63
D- Comité pédagogique	64

1

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA TUNISIE

A - L' Environnement international :

L'activité de l'économie mondiale a été vigoureuse en 2006 en affichant une croissance de 5,4%, en dépit de certains signes de ralentissement au second semestre de l'année, notamment aux Etats-Unis et au Japon. L'expansion mondiale est largement attribuée :

- à l'embellie dont a fait preuve l'Europe au cours de l'année 2006 et particulièrement la zone euro.
- au dynamisme des économies émergentes d'Asie comme la Chine et l'Inde qui a fortement influencé l'évolution de l'économie mondiale.

La vigueur de la croissance et la flambée des cours mondiaux du pétrole au premier semestre 2006 ont fait redouter une poussée d'inflation mais les tensions sont demeurées globalement contenues au cours du second semestre de l'année sous l'effet conjugué d'un resserrement monétaire dans la plupart des économies développées et de la chute des prix pétroliers à partir du mois de septembre de la même année.

Ainsi, la hausse des prix à la consommation est restée dans l'ensemble proche des niveaux atteints en 2004 et en 2005, soit 2,3%.

L'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,2% en 2007. Elle serait portée par l'expansion exceptionnelle des grandes économies émergentes. Les perspectives de croissance en Europe et au Japon restent bonnes, l'activité devrait s'accroître de respectivement 2,6% dans l'Archipel et la zone euro. Aux Etats-Unis, l'évolution future de la croissance devrait dépendre de l'ampleur de la correction de l'immobilier résidentiel. Les services de FMI estiment qu'elle devrait tomber autour de 2,6% en 2007.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DANS LE MONDE

DÉSIGNATION	Croissance du PIB (en volume et en %)			Inflation (variation des prix à la consommation en %) ⁽¹⁾			Solde Budgétaire (en % du PIB)			Chômage (en % de la population active)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
PAYS	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Pays développés ⁽²⁾	3,3	2,5	3,1	2,0	2,3	2,3	-3,3	-2,5	-1,8	6,3	6,0	5,5
dont : - Etats Unis	3,9	3,2	3,3	2,7	3,4	3,2	-4,6	-3,7	-2,6	5,5	5,1	4,6
- Japon	2,7	1,9	2,2	0,0	-0,6	0,2	-6,2	-4,8	-4,3	4,7	4,4	4,1
Union Européenne	2,4	1,7	2,9	2,3	2,2	2,2	-	-2,4	-1,7	9,0	8,8	7,9
dont : Zone Euro	2,0	1,4	2,6	2,1	2,2	2,2	-2,8	-2,4	-1,6	8,8	8,6	7,7
Pays émergents et en développement dont :	7,7	7,5	7,9	5,6	5,4	5,3	-1,9	-1,1	-0,5	-	-	-
- Tunisie	6,0	4,0	5,4	3,6	2,0	4,5	-2,8	3,2 ⁽³⁾	2,9 ⁽³⁾	13,9	14,2	14,3
- Maroc	4,2	1,7	7,3	1,5	1,0	3,3	-	-	-	-	-	-
- Afrique du Sud	4,8	5,1	5,0	1,4	3,4	4,7	-	-	-	-	-	-
- Chili	6,0	5,7	4,0	1,1	3,1	3,4	-	-	-	-	-	-

Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI, Banque Centrale Européenne, Rapport Annuel de la BCT 2006, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et INS pour les statistiques relatives à la Tunisie.

(1) Base 100 en 2000 (2) majorité des pays développés (3) hors privatisation et dons (-) : non disponible

La zone euro semble avoir définitivement rompu avec la sous-performance qui l'a accompagné depuis l'appréciation de l'euro de 20% en 2002 et la flambée des cours pétroliers, en affichant une croissance réelle annuelle dépassant le cap des 2%, soit 2,6% contre 1,4% en 2005.

L'Allemagne, première économie de la région, a enregistré sa plus forte croissance en six ans en se situant à 2,7% contre 0,9% en 2005.

L'activité de la zone a été portée par la vigueur de la demande intérieure tant la consommation que l'investissement. L'augmentation des bénéfices des entreprises et des conditions financières favorables ont dopé la confiance des chefs d'entreprises aussi bien dans l'industrie que dans le secteur des services, ce qui s'est traduit par une accélération de l'investissement entrepreneurial de 5,5% contre 3% en 2005. Les investissements en logement, notamment, en Allemagne ont repris faisant suite à une longue décennie de récession.

Les dépenses de consommation ont affiché une hausse de 1,9% (1,5% en 2005) sous l'influence de la croissance de l'emploi et de la baisse du chômage. Par ailleurs, l'effet de richesse dû à l'expansion du secteur de l'immobilier résidentiel et les gains réalisés sur les marchés boursiers ont dans une certaine mesure favorisé la consommation des ménages. Parallèlement, le vif essor du commerce mondial a dopé les exportations de la zone euro. Cependant, leur contribution dans la croissance du PIB reste secondaire comparée à celle de l'investissement intérieur.

La croissance de l'activité économique s'est accélérée au **Royaume-Uni** de 2,7% après avoir subi un léger ralentissement de 1,9% en 2005.

La consommation des ménages s'est renforcée en dépit de leur surendettement du fait de la vigueur de l'emploi et de la hausse des salaires, parallèlement à l'expansion du marché de l'immobilier et de l'investissement qui a bénéficié des taux de rentabilité élevés.

Aux Etats-Unis, le PIB a progressé au rythme de 3,3% contre 3,2% en 2005.

La baisse des cours de pétrole depuis août dernier conjuguée à l'amélioration persistante de l'emploi et la croissance des revenus ont fortement influencé les dépenses de consommation des ménages qui, malgré leur décélération par rapport à l'année dernière (3,2% contre 3,5%), ont constitué le principal moteur de l'activité économique.

L'écroulement du secteur de l'immobilier a freiné l'expansion de l'activité à partir du deuxième trimestre de l'année. Cependant, il a commencé à montrer quelques signes de stabilisation vers la fin de l'année, conforté par des conditions climatiques clémentes qui ont eu pour effet de favoriser la construction. En outre, les ventes de maisons existantes, les demandes de crédits hypothécaires, et les intentions d'acheteurs potentiels se sont accrues.

Au Japon, l'économie a été plus dynamique que prévue en enregistrant une croissance de 2,2% en 2006 contre 1,9% en 2005.

L'activité s'est, en effet, ralentie au cours des deuxième et troisième trimestres pour ensuite se redresser vers la fin de l'année, grâce à la croissance inattendue des dépenses des ménages au quatrième trimestre. Globalement, l'activité a été portée par l'investissement privé, en hausse de 9,2% contre 7,5% en 2005.

Les exportations, qui en tirant partie de la faiblesse du yen et de l'expansion des revenus sur les placements à l'étranger, ont constitué un facteur non négligeable de la croissance nippone.

La Chine et l'Inde ont continué de doper l'activité des pays émergents d'Asie, en progression de 8,9% contre 8,7% en 2005.

La Chine a affiché cette année sa quatrième année de croissance économique à deux chiffres, soit 11,3% contre 10,4% en 2005 malgré les mesures prises par les autorités pour éviter la surchauffe de l'économie. L'expansion de l'activité a été tirée par l'investissement et les exportations.

En Inde, la croissance du PIB réel s'est poursuivie à un rythme soutenu, soit au taux de 9,7% contre 9% en 2005, portée par les demandes intérieure et extérieure.

Profitant d'une hausse substantielle de ses revenus pétroliers, **la Russie** a vu sa croissance se consolider passant de 6,4% à 6,7%. La situation budgétaire s'est améliorée alors même que les dépenses se sont accélérées.

L'Amérique Latine, a entamé en 2006 sa troisième année consécutive de redressement économique en affichant une croissance vigoureuse de 5,5% contre 4,6% en 2005. Elle a été alimentée par la hausse des cours des produits de base exportés, la bonne santé du commerce mondial ainsi que la forte croissance de ses principaux partenaires commerciaux. En outre, la poursuite des réformes au niveau des politiques économiques a largement servi le développement de l'activité.

Au Brésil, première économie de la région, la croissance s'est chiffrée à 3,7% en 2006 contre 2,9% en 2005, tandis qu'au **Mexique**, la croissance s'est accélérée pour s'élever à 4,8% contre 2,8%. **En Argentine**, la croissance est restée vigoureuse malgré un léger repli (8,5% contre 9,2%).

La croissance du PIB en **Afrique** est restée solide en s'établissant à 5,5% contre 5,6% en 2005.

L'Afrique subsaharienne a enregistré cette année sa troisième année de croissance de plus de 5%. Le PIB de la région a, en effet, progressé de 5,5% en léger repli par rapport aux 6% atteints en 2005. **En Afrique du Sud**, principale économie de la région, l'activité s'est accrue à un rythme soutenu, soit au taux de 5% contre 5,1% en 2005.

Le dynamisme de l'activité est expliqué dans une large mesure par l'évolution favorable des termes de l'échange aussi bien dans les pays exportateurs qu'importateurs de pétrole.

S'agissant des **pays du Maghreb**, l'activité économique a connu une nette reprise en 2006 (4,5% contre 4%) sous l'effet d'entrées importantes de capitaux étrangers en provenance essentiellement des pays du Golf et dont une bonne partie a été investie dans l'immobilier et le tourisme.

Le Maroc a enregistré sa plus forte croissance en s'établissant à 7,3% contre 1,7% en 2005. La nette amélioration de la production agricole après avoir subi les effets d'une grave sécheresse en 2005 et la hausse des dépenses publiques ont eu pour effet de stimuler la consommation privée. Parallèlement, les exportations marocaines ont fortement augmenté, soit de 20% suite à un accord commercial passé avec les Etats-Unis ayant pris effet en janvier 2006.

De même, **l'activité tunisienne** a été soutenue avec un taux du PIB réel de 5,4% contre 4% un an plutôt.

En revanche, **l'Algérie** a vu sa croissance se détériorer revenant de 5,3% à 2,7% sous l'effet conjugué de la stagnation de la production des hydrocarbures et de la contraction des crédits bancaires du fait de l'accumulation des prêts improductifs. De plus, le vaste programme d'investissements publics prévu et qui sera financé par les recettes pétrolières récoltées cette année n'est pas encore mis en exécution.

Au Moyen-Orient, les pays exportateurs de pétrole ont enregistré une nouvelle année de croissance robuste en 2006 grâce à l'accélération de leurs recettes pétrolières quoique à un rythme légèrement moins soutenu compte tenu de la baisse des cours de pétrole depuis le mois d'août, soit au taux de 5,5% contre 5,7% un an plutôt.

Dans les pays non exportateurs, la reprise de l'investissement direct étranger liée à un environnement globalement favorable a alimenté la croissance de la région du Levant en s'élevant à 5,9% contre 4,2% en 2005. Le PIB réel le plus élevé a été enregistré en **Egypte** qui s'est accru à une cadence de 6,8% contre 4,5% un an plutôt.

La vigueur de la demande mondiale associée à la modération du rythme de croissance des prix mondiaux des produits pétroliers ont dopé le **commerce de biens et de services** dont le volume s'est accru de 9,5% contre 7,4%.

La croissance des exportations des économies avancées s'est accélérée après avoir observé un ralentissement l'année dernière, passant de 5,8% à 8,5%.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance des exportations s'est poursuivie à un rythme soutenu (11,1% contre 11,2%).

Les évolutions les plus marquées ont été enregistrées aux Etats-Unis, dans la zone euro, au Japon et en Chine.

La faiblesse de la demande intérieure aux Etats-Unis et son évolution rapide dans les pays en développement se sont traduites par une accélération du rythme de croissance des exportations américaines particulièrement au premier semestre de l'année, soit au taux annuel de 13% contre 7% au second semestre de 2005. Sur l'ensemble de l'année, elles se sont accrues de 8,9% contre 6,8%.

Le volume des exportations de biens et de services dans la zone euro ont doublé passant de 4,1% à 8,2%.

Au Japon, les exportations ont augmenté de 9,6% contre 6,9%.

Quoiqu'en léger retrait par rapport à l'année précédente, l'augmentation des exportations chinoises est restée substantielle (22% contre 23,8%).

Par ailleurs, les termes de l'échange se sont améliorés dans la plupart des économies avancées, notamment aux Etats-Unis, passant de -2,6% à -1%.

■ **Les cours des produits pétroliers** se sont inscrits en hausse durant la majeure partie de l'année en atteignant un record historique de 78,2 dollars américains le baril de Brent au mois d'août. Toutefois, les prix ont sensiblement reculé à partir de septembre pour s'établir à 61 dollars le baril à la fin de l'année. Sur l'ensemble de l'année, le prix du baril de Brent s'est en moyenne élevé à 65 dollars contre 55 dollars en 2005, en hausse de près de 20%.

■ **Les prix des matières premières hors énergie** se sont considérablement accrus au cours de l'année, associés principalement à l'envolée des prix des métaux qui ont augmenté à raison de 60%.

Malgré quelques signes de stabilisation, les **déséquilibres mondiaux** persistent et devront rester importants pendant encore quelque temps. A l'aggravation du déficit courant américain qui a atteint 856,7 milliards de dollars américains, soit 6,5% du PIB, se sont opposés les surplus générés par les principaux pays exportateurs de pétrole, lesquels ont dégagé un excédent de 12,6% du PIB alimenté par la hausse substantielle des récoltes pétrolières et auxquels s'ajoutent la Chine et le Japon dont les balances courantes ont été excédentaires de respectivement 238,5 et 170,4 milliards de dollars, soit 9,1% et 3,9% du PIB.

■ **En matière de finances publiques**, la poursuite des réformes budgétaires semble porter ses fruits, le déficit budgétaire a été sensiblement réduit dans les principaux pays avancés en revenant de 2,5% à 1,8% du PIB en termes annuels.

Aux Etats-Unis, la position budgétaire s'est ainsi améliorée en affichant un déficit de 2,6% contre 3,7% un an plutôt.

La zone euro a également enregistré un redressement de ses finances publiques en observant un déficit de 1,6% contre 2,4% en 2005. La plus forte réduction dans la zone revient à l'Allemagne (1,7% contre 3,2%) grâce à l'expansion de ses recettes fiscales.

La situation budgétaire s'est également consolidée au Japon, le déficit a été ainsi ramené à 4,3% après avoir été à 4,8% en 2005.

■ **En matière de politique monétaire**, la réserve fédérale a décidé de maintenir le statu-quo sur son taux cible des fonds fédéraux après l'avoir relevé à quatre reprises au cours du premier semestre 2006 en le portant à 5,25%, prenant en considération le ralentissement de la croissance économique et la baisse des pressions inflationnistes.

La politique monétaire de la BCE a été plutôt restrictive en 2006, elle a haussé son taux directeur principal de 1,25 points de pourcentage sur l'ensemble de l'année pour le fixer à 3,5% en décembre.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a porté son taux directeur à 5%, soit son plus haut niveau depuis septembre 2001.

La Banque du Japon a relevé très progressivement son taux directeur après avoir mis fin à sa politique de taux d'intérêt zéro en juillet 2006 en le portant à 0,25%.

Compte tenu de l'évolution favorable des politiques budgétaire et monétaire, **les tensions inflationnistes** ont demeuré globalement contenues dans la plupart des économies avancées malgré la vigueur de la croissance mondiale et la hausse des prix des matières premières en moyenne sur l'année.

Reflétant dans une large mesure l'évolution des prix de l'énergie, l'inflation mesurée par l'indice général des prix à la consommation, a fortement baissé après l'été suite à la chute des cours du pétrole.

Les principales économies avancées ont affiché une hausse de l'inflation de 2,3%, soit le même niveau que celui enregistré en 2005.

Aux Etats-Unis, l'inflation s'est élevée à 3,2% contre 3,4% en 2005.

Dans la zone euro, elle est restée inchangée à 2,2%.

Le Japon a mis fin à six années successives de déflation depuis le début de l'année. L'inflation a affiché une croissance positive mais reste manifestement proche de zéro en se situant à 0,2%, et ce, compte tenu de la persistance des pressions à la baisse exercées sur les salaires.

Au Royaume-Uni, l'inflation s'est établie à 2,3%, soit un taux au-dessus de la limite de 2% fixée par la Banque d'Angleterre.

■ **Marché des changes**

La perception de signes de ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis et l'expansion vigoureuse de l'activité en Europe Occidentale notamment dans la zone euro ont fortement influencé la tendance sur **les marchés des changes mondiaux**.

Portant la marque de l'évolution de l'écart des taux d'intérêt entre les régions sous-revues, le cours de l'euro a été soutenu durant la majeure partie de l'année 2006. Le différentiel d'intérêt s'est beaucoup rétréci depuis que la Fed a pris la décision de maintenir inchangé son principal taux directeur pendant que la BCE a poursuivi sa politique de resserrement monétaire.

L'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain a atteint 11,5% d'une fin d'année à l'autre.

Le billet vert s'est également affaibli face à la livre sterling. En effet, la devise britannique a été propulsée à son plus haut niveau en 14 ans par rapport au dollar début décembre pour atteindre 1 dollar 9847. Sur l'ensemble de l'année, le taux de change nominal du dollar s'est élevé à 1,843 livre sterling, il était à 1,820 en 2005.

En valeur effective réelle, le dollar s'est déprécié de 4%, tandis que l'euro et la livre sterling se sont appréciés d'environ 7%.

Par ailleurs, le yen a continué de s'affaiblir en 2006 en dépit de la hausse de l'excédent des transactions courantes au Japon, ce qui a beaucoup inquiété les autorités européennes dans la mesure où cette situation risque d'altérer leurs exportations. Le 29 décembre 2006, l'euro cotait 157,21 yen contre 137,11 yen au début de l'année. Par rapport au dollar, le yen s'est, en moyenne, déprécié de 5,5%.

Depuis que la Chine a assoupli son régime de change en Juillet 2005, le yuan chinois a été modestement réévalué vis-à-vis du dollar, soit de 2,8% en moyenne sous l'effet du maintien d'intervalles de fluctuation assez strictes.

■ **Marché de capitaux**

La prévision du maintien d'une croissance mondiale vigoureuse et une réduction des pressions inflationnistes ont été favorables à la bonne tenue **des marchés de capitaux internationaux** en dépit de quelques turbulences apparues en milieu d'année.

La tendance haussière, qui a caractérisé **les principaux marchés obligataires** durant le premier semestre de l'année 2006, s'est interrompue vers la fin du mois de juin avec la perception des premiers signes de ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis et la crainte d'un gel des taux directeurs par la Réserve Fédérale.

Au début décembre, l'évolution des rendements des emprunts publics s'est inversée en s'inscrivant à la hausse eu égard aux chiffres relativement bons de l'économie américaine et la probabilité de plus en plus forte d'un nouveau resserrement monétaire de la Fed.

Les marchés européens de la zone euro ont suivi la même tendance observée aux Etats-Unis sous l'effet de contagion. Toutefois, l'incidence sur les rendements obligataires à long terme n'a pas revêtu la même importance. Les rendements des emprunts publics à dix ans dans la zone euro ont augmenté de près de 4% vers la fin de l'année, compte tenu de l'optimisme des opérateurs de marché quant aux perspectives de croissance à court et moyen terme de la zone.

■ **Les marchés boursiers internationaux** se sont bien comportés dans l'ensemble grâce à la bonne performance des résultats d'entreprises, poursuivant ainsi leur tendance haussière observée depuis début 2003.

Les cours des actions ont accusé un repli en période de mai/juin 2006, période pouvant être qualifiée par une hausse des anticipations d'inflation et une incertitude accrue des opérateurs de marché quant à la future démarche de la Fed. Les cours se sont ensuite bien redressés soutenus par la décision de la Fed de maintenir le statu quo sur ses taux directeurs et la baisse des prix du pétrole.

Au quatrième trimestre de l'année, les marchés boursiers ont été portés par une croissance vigoureuse des bénéfices d'entreprises.

Par ailleurs, la vigueur de l'activité de fusions-acquisitions tout au long de l'année écoulée a alimenté les cours des actions aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis.

Les marchés japonais ont réussi à se raffermir vers la fin de l'année profitant de la bonne performance des entreprises au dernier trimestre et de la dépréciation du yen.

B - L'Évolution de l'économie tunisienne :

L'économie tunisienne s'est consolidée pendant l'année 2006 confortée par un environnement international globalement favorable, notamment, l'expansion actuelle de l'Europe.

La croissance économique s'est élevée à 5,4% contre 4% en 2005.

Les principaux indicateurs de l'activité ont affiché des résultats positifs dans l'ensemble imputables essentiellement à la reprise de la production au niveau des industries manufacturières. La poursuite de l'expansion des services et en particulier, le tourisme et le transport aérien a fortement contribué au raffermissement de la croissance.

Parallèlement, l'inflation s'est accélérée au cours de l'exercice 2006 compte tenu de la flambée des cours mondiaux des matières premières.

■ **La production agricole** a été bonne au cours de la campagne 2005-2006, notamment, au niveau des céréales, d'olives à huile et des fruits et légumes.

■ **La production industrielle** s'est accélérée au cours de l'année 2006. L'indice d'ensemble s'est accru de 3,2% contre seulement 1% en 2005.

L'activité industrielle a été soutenue par le dynamisme des industries manufacturières dont l'indice de la production s'est élevé de 4,9% contre 0,8% un an plutôt, conforté par la nette reprise de la production des industries agro-alimentaires. Les industries mécaniques et électriques ont également connu une amélioration de 20,9% de la production au terme de l'année 2006 contre 11,7% et 12% respectivement aux années 2005 et 2004.

Quant aux industries du textile, habillement et cuirs, la production a continué son repli quoique de manière moins accentuée que l'année précédente. La production a régressé au rythme de 2,2% contre 5% en 2005. Cette décélération dans la baisse de l'activité a résulté des mesures spécifiques en faveur du secteur suite aux effets de démantèlement des accords multifibres à partir de janvier 2005.

Le repli observé au niveau du secteur minier depuis 2005 s'est poursuivi au cours de 2006, la baisse de la production a été de 10,3% contre une baisse de 1,5% en 2005, et ce, après une légère augmentation de 0,8% enregistrée en 2004. La production énergétique a diminué de 1,4% après s'être accrue de 2,2% en 2005. Hors énergie, l'indice de la production industrielle s'établirait autour de 4,4% contre 0,7%.

■ **L'activité touristique** a enregistré des résultats globalement positifs, quoiqu'en léger retrait par rapport à l'année 2005 selon l'évolution des principaux paramètres du secteur. Les entrées de non-résidents ont progressé de seulement 2,7% contre 6,3% en 2005 pour s'élever à 6 549 mille contre 6 378 mille en 2005 ; tandis que le nombre de nuitées globales s'est situé à 36 840 mille unités, soit 1,5% de plus que l'année dernière ; le taux d'occupation relatif est resté stable à 51,5% en moyenne de l'année.

Les recettes touristiques en devises ont atteint un montant global de 2.825 MDT, en hausse de 8,2% contre 14% en 2005.

■ **La formation brute du capital fixe (FBCF)** s'est élevée à 9.680 MDT contre 8.395 MDT en 2005, soit un accroissement de 15,3%. Un montant total de 2.905 MDT a été investi dans le secteur industriel dont 1.085 MDT au

niveau des industries manufacturières et 1.584 MDT dans l'énergie. Le secteur des transports et communications a bénéficié de 2.050 millions d'investissement.

Le taux d'investissement (en % du PIB) s'est établi au taux de 23,5% contre 22,3% en 2005.

■ **La balance générale des paiements** a été excédentaire de 2.773 MDT contre un excédent de 1.216 MDT en 2005. Cette évolution est à la faveur de la balance des opérations en capital et financières qui a atteint 3.647 MDT contre 1.640 MDT un an auparavant en bénéficiant des recettes de cession de 35% du capital de Tunisie Télécom pour un montant de 2.250 millions de dollars, ce qui a propulsé les recettes dues à l'investissement direct étranger à 4.406 MDT contre seulement 1.019 MDT en 2005.

Le solde des paiements courants s'est, en revanche, détérioré. Le déficit a plus que doublé en passant de 395 MDT à 843 MDT, soit respectivement l'équivalent de 1,0% et 2,1% du PIB.

Cette situation est étroitement liée à l'aggravation du déficit commercial de 957 MDT du fait de l'accroissement des importations à un rythme plus accéléré que celui des exportations, soit respectivement 15,6% et 12,6% contre 7,2% et 12,9% un an plutôt. Le taux de couverture s'est, par conséquent, replié de 2,1 points de pourcentage en revenant de 79,6% à 77,5%.

Le déficit de la balance énergétique s'est élargi de 331 MDT en raison de la décélération de la cadence de croissance des exportations de l'énergie comparée à celle des importations, soit respectivement 14,8% et 26,1% contre 52,7% et 36,8% en 2005.

L'évolution des principaux paramètres de **la dette extérieure** révèle une baisse du taux d'endettement extérieur du Revenu National Disponible Brut en revenant à 47,9% contre 54,4% en 2005. Le service de dette s'est en revanche élevé à 3.881 MDT contre 2.716 MDT portant le coefficient du service de la dette à 16,5% des recettes courantes contre 12,9% en 2005.

■ **Les avoirs nets en devises** se sont considérablement accrus en s'élevant à 8.705 MDT contre 5.872 MDT un an plutôt, ce qui a permis de couvrir 159 jours d'importations au mois de décembre 2006 contre 124 jours au même mois de l'année dernière.

Cette évolution est expliquée dans une large mesure par l'encaissement des revenus de privatisation de 35% du capital de Tunisie Télécom. De plus, une enveloppe de 123 MDT a été accordée à la Tunisie en fin d'année dont 57 MDT auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et 26 MDT en provenance de l'Agence Française de Développement (AFD). Par ailleurs, un don de 41 MDT a été octroyé par l'Union Européenne en décembre au profit de la SOTUGAR.

■ **En matière de finances publiques**, le solde budgétaire s'est limité à 561 MDT contre 973 MDT en 2005 grâce à l'accélération des recettes non fiscales de 51,3%, notamment, les recettes au titre des opérations de privatisation qui sont passées de 169,8 MDT à 579,5 MDT. Hors privatisation, le solde budgétaire serait déficitaire de 1.189 MDT contre 1.213 MDT un an plutôt.

Le solde budgétaire hors amortissement de la dette s'est contracté pour se situer à 2,9% du PIB contre 3,2% en 2005.

■ **Sur le plan monétaire**, l'agrégat M3 s'est accru de 11,5% contre 11% en 2005.

En terme de moyenne, cette progression s'est située à 12,4% contre 9,6% en 2005 pour une croissance économique nominale de 9,2% contre 7% une année auparavant portant le taux de liquidité de 59,9% à 61,7%.

S'agissant des contreparties du système financier, les créances nettes sur l'extérieur ont augmenté considérablement, soit à raison de 2.763 MDT contre 986 MDT en 2005 sous l'effet de la hausse notable des avoirs nets en devises.

Les créances nettes sur l'Etat se sont accrues de près de 1.000 MDT en s'établissant à 5.164 MDT contre 4.166 MDT en 2005 compte tenu de la contraction du solde du compte courant du Trésor de 244 MDT, et de l'augmentation de l'encours des bons du trésor en portefeuille des banques de 376 MDT (103 MDT en 2005).

Les concours à l'économie se sont élevés à 26.180 MDT, soit 1.642 MDT de plus que l'année précédente ou 6,7% contre 6,3% en 2005.

Cette évolution provient de l'accroissement des crédits à l'économie de 6,5% contre 6% en 2005. Les crédits accordés sur ressources de la Banque Centrale de Tunisie se sont situés à 270 MDT après avoir été revus à la baisse à 52 MDT au cours de l'année précédente dénotant de la contraction de la trésorerie des banques au cours des trois premiers trimestres de l'année.

L'encours des billets de trésorerie a, de nouveau, diminué, soit de 44 MDT après avoir connu une reprise de 52 MDT en 2005.

L'encours du portefeuille-titres a continué de progresser considérablement quoique de façon moins accentuée, soit 9,2% contre 10,9%.

■ **L'inflation** s'est accélérée au cours de l'année 2006 en se situant en terme de moyenne à 4,5% après avoir subi un ralentissement relativement important en 2005 en s'établissant au niveau historiquement bas de 2%.

Elle a été en partie importée sous l'effet de la hausse substantielle des prix mondiaux de l'énergie et des produits de base non pétroliers durant la majeure partie de l'année.

En parallèle, l'augmentation considérable des prix de l'alimentation a largement contribué à cette évolution. En effet, l'indice des prix des produits alimentaires s'est élevé à 5,4% contre seulement 0,1% un an plutôt en raison de la hausse des prix des fruits et légumes de 7,3% et 5,5% respectivement au cours de la campagne agricole 2005-2006 après avoir baissé de 8,6% et 3,9% lors de la campagne précédente. De même, les prix des viandes ont augmenté (+6,2% contre +1% en 2005) compte tenu de la hausse sensible des prix de la volaille après un effondrement en 2005. Les prix des huiles ont poursuivi leur mouvement à la hausse, soit à raison de 21,8% contre 17,2% en 2005.

Il convient de signaler que la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie a contribué à raison de 62% à celle de l'indice d'ensemble contre 25% en 2005.

Hors l'alimentation et l'énergie, le taux d'inflation serait pratiquement stable (2,8% contre 2,7%).

En vue d'atténuer les tensions inflationnistes, la Banque Centrale a relevé son taux directeur de 25 points de base en le portant à 5,25% le 26 septembre 2006.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES DE LA TUNISIE

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	2003	2004	2005	2006	Variation en %	
					2005/2004	2006/2005
PIB au prix constants (année 1990)	19.376	20.546	21.362	22.506	4,0	5,4
PIB hors agriculture et pêche	16.957	17.882	18.884	19.966	5,6	5,7
RNDB par habitant (en dinars)	3.300	3.576	3.737	4.064	4,5	8,8
Consommation nationale totale	25.366	27.600	29.601	32.331	7,2	9,2
Épargne Nationale Brute	7.103	7.921	7.881	8.820	-0,5	11,9
Taux d'Épargne Nationale (en % du RNDB) ¹	21,9	22,3	21,0	21,4	-1,3	0,4
Formation brute de capital fixe	7.538	8.016	8.395	9.680	4,7	15,3
Taux d'investissement (en % du PIB) ¹	23,4	22,8	22,3	23,5	-0,5	1,2
Indice des prix à la consommation						
(base 100 en 2000)	107,6	111,5	113,8	118,9	2,0	4,5
Créations d'emplois (en mille postes) ²	65,0	74,4	76,5	76,6	2,8	0,1
Déficit de la Balance commerciale (FOB/CAF)	3.696	3.905	3.494	4.451	-10,5	27,4
Taux de couverture (Export/Import en %) ¹	73,7	75,5	79,6	77,5	4,1	-2,1
Recettes touristiques	1.903	2.290	2.611	2.825	14,0	8,2
Déficit courant (en % du PIB) ¹	2,9	2,0	1,0	2,1	-1,0	1,1
Solde de la Balance Générale des paiements ³	+496	+1.213	+1.216	+2.773	3	1.557
Coefficient du service de la Dette Extérieure (en % des recettes courantes) ¹	13,3	14,3	12,9	16,5	-1,4	3,6
Taux d'endettement extérieur (en % du RNDB) ¹	54,1	54,6	54,4	47,9	-0,2	-6,5
Déficit budgétaire (en % du PIB) ^{1/4}	3,4	2,8	3,2	2,9	0,4	-0,3
Endettement total de l'Etat/ PIB (en %) ¹	60,0	59,4	58,3	54,0	-1,1	-4,3
Masse Monétaire M3 du système Financier	19.457	21.466	23.821	26.571	11,0	11,5
Taux de liquidité de l'économie (M3/PIB) en % ¹	58,9	58,5	59,9	61,7	1,4	1,8
Créances Nettes sur l'extérieur ³	2.279	3.127	4.113	6.876	986	2.763
dont : avoirs nets en Devises ³	3.503	4.733	5.872	8.705	1.139	2.833
en jours d'importations ⁵	90	107	124	159	17	35
Créances nettes sur l'Etat ³	3.289	3.825	4.166	5.164	341	998
Concours du système financier à l'économie	21.911	23.083	24.538	26.180	6,3	6,7

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Ministère des Finances et Institut National de la Statistique (INS).

(1) Variations en points de pourcentage

(3) Variations en MDT

(2) Dans la pêche et les activités non agricoles

(4) Hors amortissement de la dette, revenus de privatisation et dons

(5) Variations exprimées en jours.

■ Le marché des changes

L'activité sur le marché des changes s'est raffermie au cours de l'exercice 2006. Le volume global des transactions au comptant s'est accru de 20% contre seulement 3,7% en 2005 grâce à la reprise des opérations de devises contre dinar après la baisse enregistrée en 2005 (+12,4% contre -1,5%) et la forte croissance des opérations de devises contre devises.

Le taux de change du dinar a poursuivi sa dépréciation vis-à-vis de l'euro et du dollar américain en terme de moyennes annuelles. En revanche, il s'est apprécié par rapport au yen japonais.

Évolution du dinar vis-à-vis des principales devises :

En se référant aux cours moyens du marché interbancaire en fin de période, le dinar a enregistré une appréciation face au dollar et au yen japonais de respectivement 5,1% et 7,3%. Par contre, il a encore perdu de sa valeur vis-à-vis de l'euro, de la livre sterling et du dirham marocain à raison de 5,7%, 8,3% et 3,2%.

En termes de moyennes annuelles, la monnaie tunisienne a continué de se dévaluer vis-à-vis de la monnaie européenne et du billet vert quoi que dans une moindre mesure que l'année précédente, soit respectivement de 3,5% et 2,4% contre 4% en 2005. Elle s'est également dépréciée par rapport à la livre sterling et du dirham marocain de respectivement 3,6% et 2,9%.

Elle a, en revanche, réalisé une appréciation vis-à-vis du yen japonais de l'ordre de 3,2% après avoir enregistré une dépréciation de 2,2% un an plutôt.

ÉVOLUTION DES COURS MOYENS DES PRINCIPALES DEVISES CONTRE DINAR ⁽¹⁾

Désignation	2002	2003	2004	2005	2006	Variation en % ⁽²⁾	
						2005/2004	2006/2005
1 dollar EU	1,4212	1,2877	1,2456	1,2981	1,3294	-4,0	-2,4
1 euro	1,3418	1,4573	1,5486	1,6126	1,6709	-4,0	-3,5
1 livre sterling	2,1242	2,0943	2,2730	2,3492	2,4372	-3,2	-3,6
1000 yens japonais	11,3004	11,0600	11,4812	11,7453	11,3776	-2,2	+3,2
10 dirhams marocains	1,2887	1,3391	1,4021	1,4601	1,5036	-4,0	-2,9

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006.

(1) Il s'agit des cours du marché interbancaire.

(2) Le signe (-) indique une dépréciation du dinar et le signe (+) une appréciation.

Évolution des transactions sur le marché des changes :

Opérations au comptant :

Le volume global des transactions traitées sur le marché au comptant s'est élevé à 33.098 MDT contre 27.595 MDT en 2005 et 26.600 MDT en 2004.

La part du marché interbancaire s'est élevée à 89% du volume des opérations de devises/dinar contre 92% en 2005, à raison de 78% pour les banques et 22% pour les banques offshore.

La Banque Centrale de Tunisie est intervenue à hauteur de 1.205 MDT contre 766 MDT un an plutôt.

Les transactions de devises/dinar ont été régies par les échanges euro/dinar à raison de 59%, la part des transactions dollar/dinar s'est élevée à 38%.

Les opérations de change devises/devises ont atteint un montant global de 21.855 MDT contre 17.595 MDT en 2005, ce qui a porté leur part dans les opérations au comptant à 66% contre 64% une année auparavant. Près de 96% de ces transactions ont été effectuées par les correspondants étrangers.

Opérations à terme :

Le volume des opérations s'est élevé à 2.418 MDT contre 1.674 MDT en 2005, en hausse de 744 MDT. Les opérations traitées entre banques et entreprises se sont élevées à 2.297 MDT dont 70% pour la couverture des importations et 30% pour les exportations.

Les opérations de vente à terme par les IAT, ont atteint 1.609,2 MDT, en hausse de 430,2 MDT tandis que les opérations d'achat à terme se sont élevées à 687,5 MDT contre 475,6 MDT en 2005.

La part des transactions libellées en euro s'est élevée à raison de 38% pour les ventes à terme et 57% pour les achats à terme contre respectivement 55% et 72% en 2005.

La part des transactions traitées en dollar a été de respectivement 58% et 43% pour les ventes et les achats à terme contre 40% et 27% un an plutôt.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU MARCHÉ DES CHANGES

(En MDT)

Fin de période Libellés	2004	2005	2006	Variation en %	
				2005/2004	2006/2005
OPÉRATIONS AU COMPTANT	26.600	27.595	33.098	+3,7	+20
A - OPÉRATIONS DEVICES/DINAR	10.156	10.000	11.243	-1,5	+12,4
* Marché Interbancaire	8.676	9.234	10.038	+6,4	+8,7
dont : - Banques résidentes	6.615	7.439	7.838	+12,5	+5,4
- Banques off shore	2.061	1.795	2.200	-12,9	+22,6
* Banque Centrale de Tunisie	1.480	766	1.205	-48,2	+57,3
B - OPÉRATIONS DEVICES/DEVICES	16.444	17.595	21.855	+7,0	+24,2
dont : Opérations effectuées entre les IAT	1.144	1.308	1.010	+14,3	-22,8
OPÉRATIONS À TERME :	1.430,3	1.674,3	2.417,6	+17,1	+44,4
dont : Opérations effectuées entre les IAT et entreprises	1.398,1	1.654,6	2.296,7	+18,3	+38,8
TOTAL	28.030,3	29.269,3	35.515,6	+4,4	+21,3

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006.

Opérations de swap de change :

Les opérations de swap de change devises contre dinar se sont considérablement développées par rapport aux années précédentes en s'établissant à 1.043 MDT contre 323 MDT en 2005 et 483 MDT en 2004 dont près de 84% ont été traitées en dollars américains.

ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS DE SWAP DE CHANGE

(En MDT)

Désignation	2004	2005	2006	Variation en MDT	
				2005/2004	2006/2005
Marché Interbancaire	110,4	1,1	82,9	-109,3	+81,8
Opérations avec les correspondants étrangers	366,4	311,7	957,9	-54,7	+646,2
Opérations entre I.A.T. et entreprises	5,9	9,7	2,0	3,8	-7,7
TOTAL	482,7	322,5	1.042,8	-160,2	+720,3

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006.

L'année boursière fut performante en 2006. L'indice des cours BVMT et l'indice de capitalisation TUNINDEX ont clôturé l'exercice sur des gains respectifs de 39,97% et 44,33% contre 17,20% et 21,27% en 2005.

2

LA SITUATION
MONÉTAIRE, FINANCIÈRE
ET DES CHANGES
ET CONTRIBUTION
DU SECTEUR AU
DÉVELOPPEMENT
EN 2006

LA SITUATION MONÉTAIRE, FINANCIÈRE ET DES CHANGES ET CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DÉVELOPPEMENT EN 2006

A- LES NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES PRISES AU NIVEAU ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET FINANCIER

Durant l'année 2006, l'économie tunisienne a connu l'introduction de nouvelles réformes structurelles visant son développement. Ces réformes ont porté essentiellement sur :

- l'adaptation des conditions régissant l'activité bancaire ;
- le renforcement de l'activité du marché financier ;
- la promotion des investissements ;
- la consolidation de la compétitivité des entreprises ;
- l'assouplissement de la réglementation des changes et du commerce extérieur.

I°/ L'ADAPTATION DES CONDITIONS RÉGISSANT L'ACTIVITÉ BANCAIRE :

Dans le but d'adapter les conditions régissant l'activité bancaire à celles prévalant dans les pays de l'Union Européenne et de moderniser le cadre réglementaire et organisationnel du secteur bancaire, la loi portant création de la Banque Centrale de Tunisie ainsi que celle régissant les établissements de crédit ont fait l'objet de modification :

a- Amendement de la loi organique portant création et organisation de la BCT :

Des nouveautés ont été introduites par la loi n°2006-26 du 15 mai 2006 portant amendement de la loi 58-90 du 19 septembre 1958, à savoir :

- la redéfinition des attributions essentielles de la Banque Centrale de Tunisie, en matière de conduite de la politique monétaire et de modernisation de ses mécanismes ;
- le renforcement de la politique de transparence en améliorant la diffusion et la communication de l'information ;
- le renforcement de l'indépendance de la Banque Centrale de Tunisie dans la conduite de la politique monétaire et le choix des moyens utilisés à ce titre ; et
- le renforcement des opérations de contrôle et d'audit par la soumission des comptes de la Banque Centrale de Tunisie à un audit externe.

b- Amendement de la loi bancaire 2001 :

La loi relative aux établissements de crédit a fait l'objet d'importantes modifications qui ont concerné :

- l'assouplissement des conditions d'exercice de l'activité bancaire ;
- le renforcement de l'assise financière des établissements de crédit ;
- le renforcement des règles de bonne gouvernance ;
- la clarification de la relation client-banque, notamment, par l'amélioration de la qualité des services.

c- Création de l'observatoire des services bancaires :

Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n°2006-26 du 15 mai 2006 modifiant la loi portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, l'Observatoire des services bancaires a été créé auprès de la Banque Centrale de Tunisie en vue d'assurer :

- le suivi de la qualité des services bancaires rendus par les établissements de crédit à la clientèle ;
- la collecte de l'information et du renseignement sur les services et produits bancaires et leur coût ;
- l'établissement d'indicateurs quantitatifs permettant de mesurer le coût des services bancaires et le degré de satisfaction de la clientèle ;
- l'établissement de guides de référence pour les services bancaires en vue de les vulgariser au public et de diffuser les meilleures pratiques en la matière dans le secteur bancaire ;
- la prescription des recommandations aux établissements de crédit et aux médiateurs ;
- l'examen des rapports des médiateurs et l'établissement d'un rapport annuel sur la médiation bancaire.

d- Fixation de la liste des services bancaires de base :

Conformément au décret n°2006-1880 du 10 juillet 2006, les services de base qui doivent être assurés par un établissement de crédit se rapportent à :

- la gestion du compte et sa clôture ;
- la délivrance d'un relevé d'identité bancaire et son inscription sur tout relevé de compte ;
- la domiciliation des effets de commerce et des virements bancaires ;
- l'envoi d'un relevé des opérations effectuées sur le compte à l'adresse déclarée à la banque du titulaire du compte ;
- la réalisation des opérations d'encaissement de chèques et de virements bancaires et postaux, ainsi que les paiements sous forme de virements ou de prélèvements ou sous toute autre forme ;
- la réalisation des opérations de dépôt et de retrait de fonds en espèces ; et
- la délivrance d'une carte bancaire.

e- Création de la médiation bancaire :

En vue d'améliorer la qualité des services bancaires, chaque établissement de crédit est tenu de désigner un ou plusieurs médiateurs chargés de l'examen des requêtes de la clientèle.

Les conditions d'exercice de l'activité de médiateur bancaire sont fixées par le décret n°2006-1881 du 10 juillet 2006.

f- Introduction de la procédure de l'externalisation des opérations bancaires (Outsourcing) par les établissements de crédit :

Pour encourager la spécialisation et pour permettre aux établissements de crédit de se concentrer sur leurs activités de base, en vue d'améliorer leur productivité et minimiser leurs coûts, il a été décidé de leur permettre d'externaliser certaines opérations qui relevaient jusqu'ici de leurs attributions, à l'exception de celles à caractère principal. C'est ainsi que la Banque Centrale de Tunisie a défini les conditions qui régissent le recours de ces établissements aux opérations d'Outsourcing (circulaire aux établissements de crédit n°2006-1 du 28 mars 2006).

g- Modification du taux de la réserve obligatoire :

La hausse du niveau général des prix et l'accumulation de liquidités excédentaires au niveau du marché monétaire au cours de l'année 2006 se sont traduites par la poursuite de resserrement de la politique monétaire. La Banque Centrale de Tunisie a ainsi intervenu pour relever de 2% à 3,5% le taux de la réserve obligatoire sur les dépôts à court terme. En outre, la période de la constitution de la réserve obligatoire pour un mois donné a été modifiée, désormais, elle s'étend du 1er au dernier jour du mois qui suit, sachant que pour le mois de novembre 2006, cette période commence le 26 novembre 2006 et prend fin le 31 décembre 2007 (circulaire de la BCT aux établissements de crédit n°2006-20 du 29 novembre 2006).

h- Fixation des conditions d'octroi et de remboursement des crédits à la consommation :

Les crédits à la consommation destinés à financer l'acquisition de biens de consommation durable ainsi que les dépenses courantes sont octroyés pour une durée inférieure ou égale à 3 ans ; toutefois, ceux servant à l'acquisition de voitures peuvent être accordés pour une durée de 7 ans sans que le montant ne dépasse 80% de la valeur de la voiture à acquérir.

Quant aux crédits destinés au financement de l'acquisition des équipements ou produits s'inscrivant dans le cadre des programmes nationaux, ils sont octroyés pour une durée qui peut aller jusqu'à 5 ans (circulaire de la BCT aux banques n°2006-21 du 7 décembre 2006).

2°/ LE RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ DU MARCHÉ FINANCIER

Dans le cadre du renforcement de l'activité du marché financier et de la canalisation de l'épargne longue vers des projets productifs, une panoplie de mesures de nature prudentielle ont été prises à savoir :

a- Fixation des conditions et des modalités d'émission et de remboursement des bons du trésor :

Dans le but de diversifier les instruments d'endettement intérieur de l'État et de favoriser la dynamisation du marché financier, il a été procédé au lancement des bons du trésor à zéro coupon et à l'amendement des conditions et modalités d'émission et de remboursement des bons déjà existants, en vue de les uniformiser.

Désormais, tous les bons émis par l'Etat sont assimilables. Ils peuvent prendre la forme de bons du trésor à court terme, de bons du trésor assimilables ou de bons du trésor à zéro coupon.

Sur un autre plan, tous les bons du trésor émis sont remboursables en une seule fois à l'échéance, sachant que leurs conditions sont fixées à l'émission (Décret n°2006-1208 du 24 avril 2006).

b- Mise en place d'un dispositif prudentiel régissant les interventions des Fonds communs de placement à risques et les SICARS :

Aux termes de l'article 22bis du code des organismes de placement collectif ajouté par la loi n°2005-105, ces derniers sont habilités à accorder des avances sous forme de comptes courants associés au profit d'entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n°88-92 du 2 août 1988 et dans lesquelles le fonds détient au moins 5% du capital, à condition que le total de ces avances ne dépasse pas 15% des actifs du fonds.

En effet, ledit fonds ne peut employer plus de 15% de ses actifs en participation au capital ou en titre donnant accès au capital ou dans d'autres valeurs mobilières ou sous forme d'avances en comptes courants associés au titre d'un même émetteur sauf s'il s'agit de valeurs mobilières émises par l'Etat ou des collectivités locales ou garanties par l'Etat (Décret n°2006-381 du 3 février 2006).

En considérant leur contribution au renforcement des fonds propres des entreprises, les SICARs ont été habilitées depuis le mois de décembre 2005 (loi n°2005-104) à accorder des avances en comptes courants associés au profit des entreprises dans lesquelles elles détiennent une participation fixée à un minimum de 5% du capital. Ces avances ne peuvent en aucun cas dépasser 15% des ressources de la SICAR (Décret n°2006-380 du 3 février 2006).

c- Modification des conditions d'emploi des actifs des fonds communs de placement en valeurs mobilières (FCPVM) :

Dans le cadre de l'encouragement des investisseurs à placer davantage dans les FCPVM, il a été décidé d'exempter ceux d'entre eux, dont les règlements intérieurs prévoient une garantie de tout le capital investi ou d'une part de celui-ci, de l'obligation de réserver une proportion de 20% de leurs actifs sous forme de liquidité et quasi-liquidités. Cette dérogation doit être prévue lors de l'octroi de l'agrément par le CMF. Toutefois, les OPCVM ne sont pas tenus de satisfaire les conditions susmentionnées et ce, durant les deux dernières années de la durée du fonds fixée dans le règlement intérieur ou les statuts de l'organisme concerné (Décret n° 2006-1248 du 2 mai 2006).

d- Conditions d'exercice de l'activité de gestion de portefeuille de valeurs mobilières pour le compte de tiers par les sociétés de gestion :

L'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers consiste à émettre des ordres portant sur des valeurs mobilières au nom du client et pour son compte en vertu d'un mandat écrit (loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005). Elle peut être exercée soit par un établissement de crédit, soit par les intermédiaires en bourse, soit encore par les sociétés de gestion qui sont des sociétés anonymes ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Le capital minimum des sociétés de gestion a été fixé à cent mille dinars, à libérer totalement à la constitution. Ces sociétés sont tenues de justifier à tout moment que leur capital est au moins égal à 0,5 % de l'ensemble des actifs qu'elles gèrent, cette condition n'est pas exigée lorsque le capital atteint cinq cent mille dinars.

Les sociétés de gestion des organismes de placement collectif de valeurs mobilières peuvent, après l'obtention de l'agrément du CMF, se transformer en sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Le CMF dispose des prérogatives nécessaires pour fixer, par règlement, les règles permettant de garantir les fonds investis et le bon déroulement des opérations (Décret n° 2006-1294 du 8 mai 2006).

e- Fixation des taux de souscription et d'acquisition par les étrangers non-résidents des obligations des sociétés cotées en bourse ou faisant l'objet d'une notation :

En application du décret n° 2005-3142 du 6 décembre 2005, permettant aux non-résidents de participer au capital de sociétés résidentes, le taux maximum de souscription ou d'acquisition d'obligations des sociétés cotées en bourse ou ayant obtenu une notation auprès d'une agence de rating par une personne physique ou morale de nationalité étrangère non résidente au moyen d'une importation de devises est fixé à 10% de l'encours de chaque ligne d'émission (Circulaire de la BCT n°2006-08 du 1^{er} août 2006).

3°/ LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS :

a- Barème des crédits accordés à l'aviculture :

A l'instar de ce qui a été prévu pour l'activité de l'aquaculture et pour aider les aviculteurs à surmonter les difficultés qu'a rencontré le secteur de l'élevage des volailles, il a été décidé de créer une ligne de crédit saisonnier permettant aux banques de financer cette spéculation.

Il convient de préciser que ce secteur bénéficiait, par le passé, de financement bancaire, sous forme de crédit non mobilisable et de crédits fournisseurs.

Dans ce contexte, le barème des crédits qui varie d'une espèce à l'autre, a été fixé conformément à la circulaire de la BCT aux banques n° 2006-3 du 9 mai 2006.

b- Encouragement de la pratique de la technique d'essaimage :

Afin d'encourager les entreprises des secteurs privé et public à pratiquer la technique d'essaimage et contribuer, par conséquent, à l'essor de l'investissement, des avantages fiscaux leur ont été accordés. C'est ainsi que toute entreprise qui réalise des opérations d'essaimage peut déduire de sa base imposable les dépenses qu'elle a engagées à ce titre et ce, dans la limite de 1% du chiffre d'affaires brut annuel sans, toutefois, dépasser trente mille dinars par projet (Décret N°2006-95 du 20 janvier 2006).

c- Mesures concernant le financement de l'Agriculture :

Les barèmes des crédits complémentaires de cultures saisonnières destinés à la fertilisation d'appoint et au traitement fongique ont été maintenus à leurs niveaux de 2005. Quant aux échéances de remboursement, elles ont été fixées au 31 août 2006 (Note aux banques n° 2006-3 du 23 janvier 2006).

Le barème des crédits de cultures saisonnières de céréales, arrêté par la Circulaire de la BCT aux banques n° 2003-12 du 15 octobre 2003 a été révisé à la hausse pour la campagne 2006-2007 pour tenir compte de l'augmentation des charges, notamment, celles relatives aux intrants, à la main d'œuvre et au coût de la mécanisation (Circulaire de la BCT aux banques n° 2006-10 du 15 septembre 2006).

Afin d'alléger le coût des crédits agricoles à court terme, il a été décidé de réduire la contribution des bénéficiaires desdits crédits déclarés à la garantie du fonds national de garantie à 1% flat contre 2% auparavant. La contribution des autres crédits n'a pas connu de changement, soit 2%. (Décret n° 2006-2545 du 25 septembre 2006 paru au JORT n° 79 du 03 Octobre 2006).

d- Mesure d'appui en faveur du secteur du textile :

Dans le cadre des efforts de soutien au secteur du textile, les modalités et quotas des interventions du Fonds de Développement de la Compétitivité Industrielle, prévus par le décret n° 2005-44 du 30 mai 2005, ont été révisés à la hausse.

Ainsi, le montant de la dotation remboursable accordée au promoteur des entreprises opérant dans ce secteur peut, désormais, atteindre la moitié des besoins.

De même, la participation au capital sera effectuée dans la limite de la moitié des besoins de recapitalisation sans dépasser 150 mille dinars (Décret n°2006-1703 du 12 juin 2006)

4°/ LA CONSOLIDATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

a- Réduction du taux de l'impôt sur les sociétés :

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'encouragement des sociétés tunisiennes à être plus compétitives, il a été décidé de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés de 35 à 30% à l'exception :

- des sociétés exerçant dans les domaines financiers,
- des opérateurs de réseaux de télécommunication,
- des sociétés de services, de production, de transport des hydrocarbures et les entreprises exerçant dans le secteur de raffinage de pétrole et de vente de produits pétroliers.

b- Diminution du seuil minimum d'impôt annuel :

Afin de veiller à l'existence d'une harmonisation fiscale avec la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, le seuil minimum d'impôt pour les entreprises soumises au taux de 30% a été réduit à 250 dinars, contre 2.000 dinars par le passé.

c- Détermination du taux d'imposition des résultats intégrés :

Les résultats des sociétés concernées par le régime de l'intégration des résultats soumises à l'impôt sur les sociétés à des taux autres que celui appliqué à la société mère, sont pris en compte dans le résultat intégré dans la limite d'une quote-part égale au rapport entre le taux de ladite société et le taux d'imposition de la société mère.

d- Instauration d'un régime définitif pour l'exportation :

Les revenus provenant de l'exportation seront, désormais, à partir du 1er janvier 2008 déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu à concurrence des deux tiers des revenus provenant de l'exportation.

Les opérations d'exportation englobent :

- les ventes à l'étranger des marchandises produites localement ;
- les prestations de services à l'étranger ;
- les services réalisés en Tunisie et destinés à être utilisés à l'étranger ; et
- les ventes des marchandises produites localement et les prestations de services aux entreprises totalement exportatrices telles que définies par le code d'incitation aux investissements, aux entreprises établies dans les parcs d'activités économiques ; aux sociétés de commerce international totalement exportatrices ainsi qu'aux organismes financiers et bancaires travaillant, essentiellement, avec les non-résidents à condition que les marchandises et les services en question soient nécessaires à l'activité desdites entreprises.

Ces entreprises seront soumises à l'impôt sur les bénéfices au taux de 10%.

e- Institution d'une nouvelle réglementation concernant la taxe sur la valeur ajoutée et le droit de consommation :

Cette nouvelle réglementation a porté principalement sur :

- la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée : les produits énumérés au tableau « C » du code de la TVA ne sont plus soumis à la TVA (29%). Toutefois, un droit de consommation au taux de 10% sera appliqué sur cinq catégories des dits produits. Il s'agit des produits sous le numéro de tarif douanier (-33-06 ; 33-04 ; 84-15 ; EX 84-18 ; EX 84-22) ; et
- l'amélioration de la restitution du crédit de TVA et réaménagement des taux de la taxe : le crédit de la TVA peut être remboursé sur demande déposée au centre du contrôle des impôts compétent appuyée de toutes les justifications nécessaires.

En outre, le taux de 10% prévu par les textes législatifs et réglementaires en vigueur a été remplacé par le taux de 12% (Loi n° 2006-80 du 18/12/2006 parue au JORT n°101 du 19 décembre 2006).

5°/ L'ASSOUPLISSEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DES CHANGES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

a- Modification des conditions de réexportation par les non-résidents :

Afin d'introduire plus de souplesse à la réglementation des changes, il a été décidé d'autoriser les voyageurs non-résidents de réexporter librement le reliquat non utilisé des devises importées sous forme de billets de banques, et ce à hauteur de la contre valeur de 3 mille dinars contre mille dinars seulement auparavant.

Toutefois, si les sommes réexportées dépassent ledit montant, l'opération reste tributaire de la présentation d'une déclaration d'importation de devise, établie à l'entrée du territoire tunisien, dûment remplie par le voyageur non-résident et visée par les services de la Douane (avis de change du Ministre des Finances paru au Jort n°10 du 3 février 2006).

b- Conditions de fonctionnement des comptes « prestataires de services » en devises et en dinars convertibles :

Peuvent bénéficier de l'ouverture des comptes « prestataires de services en devises et en dinars convertibles » institués par les dispositions du décret n°2005-581 du 7 mars 2005, les membres des professions libérales, notamment, les experts comptables, les avocats, les médecins, les ingénieurs conseils et les architectes, les consultants, les conseillers et tout autre opérateur qui fournissent des prestations de services à des non-résidents à l'étranger tout en gardant leur résidence en Tunisie ainsi que les agents du secteur public non détachés et les employés du secteur privé appelés à effectuer des missions d'assistance technique au profit de non-résidents établis hors de la Tunisie.

Deux catégories de comptes peuvent être ouvertes par les prestataires de services à savoir les comptes en devises convertibles ou ceux en dinars convertibles (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2006-14 du 9 novembre 2006).

c- Allocation touristique :

Le montant de l'allocation touristique, fixé à 2.000 dinars depuis 2004, a été relevé à 4.000 dinars par année civile, celui pouvant être accordé aux enfants de moins de 10 ans a été également relevé de 1.000 dinars à 2.000 dinars par an.

A partir de 2007, les transferts de l'allocation touristique peuvent avoir lieu en espèces, par chèque ou par carte de paiement internationale nominative réservée spécialement à cette allocation (circulaire n°2007-04 du 9 février 2007).

En ce qui concerne les personnes résidentes de nationalité étrangère, bénéficiaires de transferts à titre d'économies sur salaires, elles peuvent bénéficier, ainsi que les membres de leur famille, d'une allocation de 2.000 dinars par année civile contre 1.000 dinars auparavant. Rappelons que cette allocation est de moitié pour les enfants de moins de 10 ans.

Contrairement à ce qui était d'usage par le passé, l'allocation touristique ne peut pas être cumulée pour deux années successives. En outre, elle peut être délivrée en une ou plusieurs fois sans que la fraction non utilisée ne soit reportée sur les années suivantes (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2006-15 du 13 novembre 2006).

d- Frais de séjour pour soins médicaux :

Le montant annuel pouvant être transféré par tout patient au titre de frais de séjour pour soins médicaux à l'étranger est relevé de 1.000 à 1.500 dinars par année civile. Ce montant a été porté de 750 à 1.000 dinars pour la personne qui accompagne le patient (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2006-17 du 20 novembre 2006).

e- Allocation pour frais de scolarité :

Le montant maximum de l'allocation pouvant être transféré au titre des frais de séjour à l'étranger pour études durant l'année universitaire ou scolaire a été relevé de 1.000 à 1.500 dinars. Cette disposition entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007 (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2006-18 du 27 novembre 2006).

f- Comptes sous-délégués de change en dinar convertible :

Les comptes sous-délégués de change sont ouverts au nom des personnes physiques résidentes habilitées par un intermédiaire agréé à exercer la sous-délégation de change et des personnes physiques résidentes ayant des participations au capital d'une personne morale résidente habilitée à exercer cette même activité.

Ces comptes qui pouvaient, auparavant, être librement crédités à concurrence de 2% le sont, désormais, à raison de 5% de la contre valeur en dinar des devises cédées dans le cadre de la sous-délégation de change par les titulaires de ces comptes ou par les personnes morales dans lesquelles ils ont une participation et exerçant dans la même activité.

Ce relèvement leur permettra de bénéficier d'une part plus importante des recettes de leurs activités en devises (circulaire aux intermédiaires agréés n°2006-22 du 11 décembre 2006).

g- Comptes spéciaux « bénéfice-export » :

A l'instar des titulaires des comptes sous-délégués de change, ceux ayant ouvert des comptes spéciaux « Bénéfices-Export » peuvent, désormais, créditer librement leurs comptes à raison de 15% (contre 10% auparavant) des bénéfices des opérations d'exportation réalisés par eux même ou payés à leur profit par les sociétés dans lesquelles ils participent (Circulaire de la BCT aux Intermédiaires Agréés n°2006-23 du 11 décembre 2006).

h- Allocation pour voyages d'affaires :

Des assouplissements ont été apportés aux conditions d'octroi des allocations pour voyages d'affaires, il s'agit notamment:

- du relèvement du plafond annuel du montant de l'allocation pour voyages d'affaires-exportateur de 180.000 DT à 250.000 DT, leur taux demeure fixé à 25% des recettes d'exportation des biens et des services de l'année en cours.
- de la modification du montant de l'allocation pour voyages d'affaires-importateur, désormais, ce montant sera fixé à 10% de la valeur des importations réalisées durant l'année précédente avec un plafond de 50.000 DT pour les importations qui dépassent 50.000 DT. Quant à la tranche d'importations variant entre 5.000 et 50.000 DT, elle continue de bénéficier du même montant de l'allocation, soit 5.000 DT. Rappelons que ce montant était de 6.000 DT pour la tranche d'importation allant de 50.001 DT à 100.000 DT et de 6% avec un plafond de 30.000 DT pour les importations supérieures à 100.000 DT.

- de la libéralisation de l'octroi de l'allocation pour voyages d'affaires-autres activités (AVAA) et voyages d'affaires-promoteur (AVAP), qui étaient soumises auparavant à l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie, sachant que la première catégorie, l'activité ne doit pas être énumérée dans l'annexe 8 de la présente circulaire.
- de la modification du montant de l'AVAA qui est, désormais, fixé à 2.000 DT pour le chiffre d'affaires de l'année précédente allant de 10.000 DT à 30.000 DT et à 8% avec un plafond de 30.000 DT pour le chiffre d'affaires dépassant les 30.000 DT. Rappelons que ce montant était de 2.000 DT pour la tranche de chiffre d'affaires variant de 10.000 DT à 50.000 DT, de 4.000 DT pour la tranche (50.001-100.000DT) et de 4% avec un plafond de 20.000 DT pour la tranche dépassant 100.001 DT.
- de ne plus permettre aux personnes physiques résidentes de bénéficier de l'allocation pour voyages d'affaires-promoteur et de relever le montant de ladite allocation de 10.000 DT à 15.000 DT.
- la transformation du régime de toute allocation pour voyages d'affaires est, désormais, libre et elle n'est plus soumise à l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie comme elle l'était auparavant (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2007-03 du 05 février 2007).

i- Abolition du certificat d'importation :

Dans le cadre de la poursuite de la libéralisation progressive des relations commerciales avec les pays étrangers, de nouvelles mesures et réglementations touchant le règlement financier et les modalités des importations et des exportations ont été adoptées en 2006.

En effet, le certificat d'importation, titre de commerce extérieur sous couvert duquel sont réalisées les opérations d'importation des produits bénéficiant du régime de la liberté d'importation, a été supprimé. Ces opérations sont, désormais, effectuées sous couvert d'une facture commerciale domiciliée auprès d'un intermédiaire agréé conformément aux dispositions des décrets n°2006-2619 et n°2006-2620 du 2 octobre 2006.

Pour la domiciliation de la facture, l'importateur est tenu d'y indiquer de façon apparente les numéros NSH (Nomenclature du Système Harmonisé) des produits à importer. En cas de besoin, ces numéros peuvent être portés sur un document joint portant le cachet de l'importateur et les mêmes références que la facture commerciale (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2006-16 du 13 novembre 2006).

j- Modification des délais en matière de règlement des exportations :

Le délai au delà duquel toute vente à crédit à l'exportation doit requérir l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie a été porté à 360 jours à compter de la date d'expédition, contre 180 jours auparavant.

Ainsi toutes les ventes qui prévoient un délai de règlement allant jusqu'à 360 jours sont effectuées librement lorsqu'elles sont assorties d'une garantie de paiement, d'un accreditif irrévocable ou d'une lettre de crédit stand by, d'une traite avalisée ou d'une police d'assurance crédit à l'exportation (circulaire de la BCT aux intermédiaires agréés n°2006-24 du 18 décembre 2006).

k- Conditions de recours aux emprunts extérieurs :

Afin de faciliter la mobilisation des ressources extérieures longues et d'encourager les entreprises à s'introduire en Bourse, les établissements de crédit et les entreprises cotées en Bourse désirant contracter des emprunts extérieurs d'une même durée supérieure à douze mois ont été dispensés de l'obligation de se soumettre à une évaluation auprès d'un organisme de notation. Seules les entreprises qui ne sont pas cotées doivent se soumettre à un rating pour la mobilisation des ressources extérieures (circulaire de la BCT aux Intermédiaires Agréés n°2007-01 du 09 Janvier 2007).

l- Modification de la procédure des règlements bilatéraux entre les Etats de l'Union du Maghreb Arabe:

Suite à la décision du conseil des Gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'UMA, les opérateurs économiques maghrébins peuvent, désormais, choisir soit la procédure unifiée des règlements bilatéraux entre les Etats du Maghreb Arabe, soit le règlement direct à travers les intermédiaires agréés par les moyens de paiement d'usage et ce, dans toute devise étrangère cotée par les Banques Centrales maghrébines. Rappelons que seule la première procédure était acceptée, par le passé (circulaire aux intermédiaires agréés n°2006-09 du 13 septembre 2006).

B- LA CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DÉVELOPPEMENT

1°/ L'ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES ET DE LEURS CONTREPARTIES :

Sous les effets conjugués de l'augmentation record des avoirs extérieurs nets et de l'accroissement de l'endettement de l'Etat, les ressources monétaires et quasi-monétaires du système financier ont été marquées par une accélération au cours de l'année 2006, soit 16,5% ou 5.403 MDT contre 9,3% ou 2.782 MDT un an plutôt.

L'évolution des ressources du système financier et de leurs contreparties a été engendrée par l'affermissement de la plupart de leurs composantes.

RESSOURCES DU SYSTÈME FINANCIER ⁽¹⁾ ET LEURS CONTREPARTIES

Désignation	En millions de dinars			Variations en %	
	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
AGRÉGAT M4	21.694	24.101	26.807	11,1	11,2
Masse monétaire au sens large (M3)	21.466	23.821	26.571	11,0	11,5
Masse monétaire au sens strict (M2)	19.846	22.130	24.859	11,5	12,3
Monnaie M1	7.686	8.742	9.890	13,7	13,1
Monnaie Fiduciaire	2.968	3.478	3.873	17,2	11,4
Monnaie Scripturale	4.718	5.264	6.017	11,6	14,3
Quasi-Monnaie M1	12.160	13.388	14.969	10,1	11,8
M3 – M2	1.620	1.691	1.712	4,4	1,2
M4 – M3	228	280	236	22,8	-15,7
AUTRES RESSOURCES	8.341	8.716	11.413	4,5	30,9
TOTAL RESSOURCES = TOTAL CONTREPARTIES	30.035	32.817	38.220	9,3	16,5
CRÉANCES NETTES SUR L'EXTÉRIEUR*	3.127	4.113	6.876	986	2.763
CRÉDITS INTÉRIEURS	26.908	28.704	31.344	6,7	9,2
Créances nettes sur l'Etat *	3.825	4.166	5.164	341	998
Concours à l'économie	23.083	24.538	26.180	6,3	6,7
Crédits à l'économie	21.848	23.168	24.684	6,0	6,5
Portefeuille-titres	1.235	1.370	1.496	10,9	9,2

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006.

(1) Le système financier comprend la BCT, les banques universelles, le CCP, les établissements de leasing et le Centre d'épargne postale (CEP).

* Les variations sont exprimées en MDT.

a- Ressources du système financier :

L'évolution des ressources du système financier a été caractérisée par l'expansion du rythme d'accroissement de l'agrégat M3 qui s'est inscrit en hausse de 2.750 MDT ou 11,5% contre 11% enregistré une année auparavant, toutefois, ce taux demeure proche des prévisions actualisées pour toute l'année 2006, soit 11%.

En termes de moyenne, cet agrégat a progressé de 12,4% contre 9,6% en 2005 pour une croissance économique nominale de 9,2% en 2006 et 7% en 2005 portant le taux de liquidité de l'économie (M3/PIB) de 59,9% à 61,7%.

La masse monétaire M2 s'est accrue de 12,3% au terme de l'année 2006 pour se situer à 24.859 MDT contre 22.130 MDT en 2005. Cette progression a été favorisée essentiellement par la hausse de la quasi-monnaie (+11,8% contre seulement 10,1% en 2005), conjuguée à la décélération des disponibilités monétaires M1 qui ont augmenté de 13,1% contre 13,7% un an plutôt, sous l'effet principal de la décélération de la progression de la monnaie fiduciaire qui est revenue, d'une année à l'autre, de 17,2% à seulement 11,4%.

L'agrégat «M3-M2» a enregistré une légère augmentation de 1,2% contre 4,4% en 2005. Cette évolution a résulté des effets nets de la régression de l'encours des emprunts obligataires, soit -6,6% contre une hausse de 3,2% une année auparavant et de la croissance de l'encours de l'épargne logement de 5,3% en 2006 contre 5,1% un an plutôt.

b- Contreparties des ressources du système financier :

Les créances nettes sur l'extérieur se sont accrues de 2.763 MDT contre seulement 986 MDT une année auparavant. Cette évolution est due principalement à l'accroissement des avoirs nets en devises, soit 2.833 MDT contre 1.139 MDT en 2005.

Après avoir accusé une baisse depuis le mois de mars 2006, les créances nettes sur l'extérieur ont repris un mouvement haussier, et ce, grâce à l'encaissement des revenus de privatisation de 35% du capital de Tunisie Télécom ainsi que la mobilisation de ressources extérieures dont notamment l'emprunt de 85 MDT consenti par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) au profit de la STEG.

Les avoirs nets en devises se sont élevés à la fin de l'année 2006 à 8.705 MDT contre 5.872 MDT en 2005, soit l'équivalent de 159 jours d'importation contre 124 jours l'année précédente. Cette évolution a résulté, d'une part, de l'encaissement d'une enveloppe de 123 MDT au titre d'emprunts extérieurs, et d'autre part, de la dotation de 41 MDT accordée par l'Union Européenne au profit de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR).

Les créances nettes sur l'état se sont établies à 5.164 MDT réalisant une hausse de 998 MDT contre 341 MDT l'année précédente.

Cette évolution s'explique essentiellement, d'une part, par le repli de 244 MDT du solde du compte courant du trésor et d'autre part, par la progression de 376 MDT de l'encours des bons du Trésor en portefeuille des banques.

Les concours à l'économie se sont inscrits en hausse en 2006 en s'élevant à 26.180 MDT contre 24.538 MDT en 2005, soit 6,7% contre 6,3%.

ÉVOLUTION DES CONCOURS À L'ÉCONOMIE

Désignation	En millions de dinars			Variations en %	
	2004	2005	2006	2005/2004	2006/2005
Crédits à l'économie	21.848	23.168	24.684	6,0	6,5
Crédits sur ressources ordinaires	19.817	21.226	22.677	7,1	6,8
Crédits sur ressources spéciales	1.803	1.662	1.771	-7,8	6,6
Billets de trésorerie*	228	280	236	52	-44
Portefeuille-titres	1.235	1.370	1.496	10,9	9,2
TOTAL	23.083	24.538	26.180	6,3	6,7

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006.

* Les variations sont exprimées en MDT.

Cette évolution est imputable à :

- la hausse des crédits sur ressources spéciales de 6,6% après avoir accusé un repli de 7,8% une année auparavant ;
- la légère augmentation des crédits sur ressources ordinaires et du portefeuille titres, soit aux taux respectifs de 6,8% et 9,2% contre 7,1% et 10,9% en 2005 ; et
- la baisse de l'encours des billets de trésorerie de 44 MDT pour se situer à 236 MDT en 2006 contre 280 MDT en 2005.

2°/ LA CONTRIBUTION DU SECTEUR BANCAIRE AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Le secteur bancaire demeure la principale source de financement de l'économie et de l'entreprise tunisienne. En effet et dans le but d'améliorer et de diversifier les sources de financement notamment au profit de l'investissement privé qui a pris beaucoup d'ampleur ces dernières années. Plusieurs mécanismes et instruments de financement sont mis à la disposition des promoteurs et des investisseurs par les Etablissements de Crédit.

Les actions entreprises ont concerné :

- la consolidation de fonds propres moyennant l'intervention de divers fonds (FONAPRA, FOPRODI, RITTI...) et des SICARs ;
- les financements de l'investissement sous toutes ses formes et notamment les micros crédits par la Banque Tunisienne de Solidarité et les projets initiés par les jeunes diplômés par la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises ; et
- la constitution de garanties (SOTUGAR, FNG).

Dans le cadre de la consolidation du secteur bancaire et afin d'offrir aux entreprises des services de qualité supérieure et mieux adaptés à leurs besoins, d'importantes mesures ont été prises telles que la modernisation du cadre juridique et réglementaire en introduisant la notion de banque universelle, l'accélération du processus de privatisation, la création des sociétés de recouvrement et de transport de fonds, l'instauration de nouveaux mécanismes de garantie des crédits, l'ouverture du capital et la fusion de certains établissements bancaires, la consolidation de l'assise financière et l'amélioration de la qualité des services.

De même, un effort important a été consenti par les banques pour la modernisation de leurs systèmes d'information.

■ FINANCEMENT VENTILÉ PAR SECTEUR ET PAR TERME

En dépassant les 26 milliards de dinars à la fin de l'année 2006, l'encours des crédits recensés par la centrale des risques et par le fichier des crédits aux particuliers s'est inscrit en hausse de 8,1% contre 5,7% en 2005. Cette accélération a intéressé beaucoup plus les crédits d'investissement que ceux d'exploitation.

Totalisant 15 milliards de dinars, l'encours des crédits à moyen et long terme a progressé de 12,3% contre seulement 8,5% un an plutôt du fait du renforcement du rythme d'évolution de l'encours des crédits d'investissement consentis aux différents secteurs d'activité. Depuis que les banques ont procédé à l'assainissement de leurs assises financières, elles accordent de plus en plus de financements à moyen et long termes.

L'encours des crédits à court terme accordés par le Système Financier au terme de cette période a atteint 11,2 Milliards de dinars contre 10,9 Milliards de dinars une année auparavant, cette évolution provient essentiellement de la consolidation de la croissance des crédits consentis aux secteurs des services et de l'agriculture et pêche.

VENTILATION PAR SECTEUR ET PAR TERME DES CRÉDITS À L'ÉCONOMIE

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	Variations								
	2005	2006				en %		Part dans le	
		Mars	Juin	Sep.	Déc.	2005/04	2006/05	total en %	2005
Agriculture et Pêche	1.871	2.079	2.097	2.103	1.999	1,6	6,8	7,7	7,6
Court terme	1.043	1.255	1.260	1.243	1.109	1,9	6,3	4,3	4,2
M & L Termes	828	824	837	860	890	1,3	7,5	3,4	3,4
Industrie	7.937	8.029	8.221	8.041	8.097	2,6	2,0	32,7	30,9
Court terme	5.214	5.332	5.466	5.291	5.274	4,9	1,2	21,5	20,1
M & L Termes	2.723	2.697	2.755	2.750	2.823	-1,5	3,7	11,2	10,8
Services	14.474	14.772	15.508	15.867	16.158	8,1	11,6	59,6	61,5
Court terme	4.641	4.796	4.767	4.757	4.843	0,0	4,4	19,1	18,4
M & L Termes	9.833	9.976	10.741	11.110	11.315	12,4	15,1	40,5	43,1
<i>dt : Crédits aux particuliers</i>	4.493	4.636	4.950	5.177	5.208	24,6	15,9	18,5	19,8
TOTAL	24.282	24.880	25.826	26.011	26.254	5,7	8,1	100,0	100,0
Court terme	10.898	11.383	11.493	11.291	11.226	2,5	3,0	44,9	41,7
M & L Termes	13.384	13.497	14.333	14.720	15.028	8,5	12,3	55,1	58,3
<i>dt : Crédits aux particuliers</i>	4.493	4.636	4.950	5.177	5.208	24,6	15,9	18,5	19,8

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006

L'analyse par secteur des crédits accordés à l'économie fait ressortir un accroissement de la part du secteur des services qui est passée, d'une année à l'autre, de 59,6%, à 61,5% alors que celles des secteurs de l'agriculture et pêche et de l'industrie sont revenues respectivement de 7,7% et 32,7% à 7,6% et 30,9%.

a- Financement de l'agriculture et pêche:

Les crédits ayant bénéficié directement ou indirectement aux agriculteurs se sont accrus de 6,8% en atteignant 1.999 MDT au terme de l'année 2006 contre seulement 1,6% en 2005.

Cette accélération trouve son origine dans l'augmentation des crédits dispensés aux organismes de collecte et de commercialisation des produits agricoles à hauteur de 18,4% ou 111 MDT contre seulement 0,8% ou 5 MDT une année auparavant.

En s'élevant à 1.224 MDT en 2006 contre 1.210 MDT en 2005, les crédits directs n'ont évolué que de 1,2% contre 2,1% un an plutôt, alors que les crédits indirects se sont accrus de 17,2% contre seulement 0,8% un an plutôt.

ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS AU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET PÊCHE

(En millions de dinars)

Désignation	Crédits à court terme				Crédits à M & L termes				Total			
	2005	2006	Variation (%)		2005	2006	Variation (%)		2005	2006	Variation (%)	
			2005/04	2006/05			2005/04	2006/05			2005/04	2006/05
Crédits directs	530	522	5,2	-1,5	680	702	-0,1	3,2	1.210	1.224	2,1	1,2
Crédits indirects	513	587	-1,3	14,4	148	188	8,8	27	661	775	0,8	17,2
* Organismes de commercialisa-												
-tion de produits agricoles	513	587	-1,3	14,4	90	127	15,4	41,1	603	714	0,8	18,4
dont : O.N.H.	112	149	138,3	33	30	28	-9,1	-6,7	142	177	77,5	24,6
Off.des céréales	212	309	-21,5	45,8					212	309	-21,5	45,8
COCEBLE	27	17	-6,9	-37	4	7	0	75	31	24	-6,1	-22,6
CCGC	73	27	1,4	-63	27	65	-3,6	140,7	100	92	0	-8
* Entreprises de commercialisa-												
-tion de matériel agricole					58	61	0	5,2	58	61	0	5,2
TOTAL	1.043	1.109	1,9	6,3	828	890	1,3	7,5	1.871	1.999	1,6	6,8

Source : Rapport Annuel de la BCT 2006

b- Financement de l'industrie :

L'encours des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur de l'industrie est passé de 7.937 MDT à fin 2005 à 8.097 MDT à fin 2006, enregistrant ainsi une légère progression de 2% contre 2,6% l'année précédente, sous l'effet de la décélération du rythme d'évolution de l'encours des crédits à court terme, soit 1,2% contre 4,9% en 2005.

VENTILATION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS AU SECTEUR INDUSTRIEL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(En millions de dinars)

Désignation	Crédits à court terme				Crédits à M & L termes				Total			
	2005	2006	Variation (%)		2005	2006	Variation (%)		2005	2006	Variation (%)	
			2005/04	2006/05			2005/04	2006/05			2005/04	2006/05
Mines	4	5	-20	25	8	12	60	50	12	17	20	41,7
Energie & distribution des eaux	48	124	-68,8	158,3	158	153	3,9	-3,2	206	277	-32,7	34,5
BTP	767	739	5,2	-3,7	303	292	-9	-3,6	1.070	1.031	0,8	-3,6
IAA	1.237	1.250	5,5	1,1	567	566	-1,6	-0,2	1.804	1.816	3,2	0,7
Textile, habillement & cuir	595	589	0	-1	230	226	-8	-1,7	825	815	-2,4	-1,2
IME	1.149	1.187	13	3,3	500	508	1,8	1,6	1.649	1.695	9,4	2,8
IMCCV	500	452	7,3	-9,6	438	525	-2,7	19,9	938	977	2,4	4,2
Chimie & Caoutchouc	487	480	17,9	-1,4	268	270	0,8	0,7	755	750	11,2	-0,7
Industries diverses	427	448	1,4	4,9	251	271	4,1	8	678	719	2,4	6
TOTAL	5.214	5.274	4,9	1,2	2.723	2.823	-1,5	3,7	7.937	8.097	2,6	2

Source : Rapport annuel de la BCT 2006

■ FINANCEMENT PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISES

L'analyse du financement par catégorie d'entreprises fait ressortir une hausse considérable de l'encours des crédits consentis aux entreprises publiques, soit 13,5% contre seulement 0,9% un an plutôt pour atteindre 1.077 MDT en 2006. Les entreprises opérant dans le secteur de l'agriculture et pêche ont bénéficié d'une enveloppe de 505 MDT.

Quant aux entreprises privées, l'encours des crédits qui leurs sont alloués a enregistré un accroissement de 7,9% contre 5,9% en 2005 passant de 23,3 milliards de dinars à 25,2 milliards de dinars dont 15,9 milliards de dinars au profit du secteur des services.

Ventilée par catégorie d'entreprises, la part des entreprises publiques dans l'encours des crédits distribués en 2006 s'est inscrite en légère hausse pour se situer à 4,1% contre 3,9% l'année précédente, alors que celle des entreprises privées est revenue, d'une année à l'autre, de 96,1% à 95,9%.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DES CRÉDITS ENTRE ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	2005			2006			Variation en % court terme		Variation en % M & L terme		Variation en % Total		
	Court termes	M&L termes	Total	Court termes	M&L termes	Total	05/04	06/05	05/04	06/05	05/04	06/05	
Agriculture et pêche	1.043	828	1.871	1.109	890	1.999	1,9	6,3	1,3	7,5	1,6	6,8	
Entreprises publiques	331	42	373	466	39	505	2,2	40,8	-14,3	-7,1	0,0	35,4	
Entreprises privées	712	786	1.498	643	851	1.494	1,7	-9,7	2,3	8,3	2,0	-0,3	
Industrie	5.214	2.723	7.937	5.274	2.823	8.097	4,9	1,2	-1,5	3,7	2,6	2,0	
Entreprises publiques	139	126	265	162	138	300	-26,8	16,5	26	9,5	-8,6	13,2	
Entreprises privées	5.075	2.597	7.672	5.112	2.685	7.797	6,1	0,7	-2,5	3,4	3,0	1,6	
Services	4.641	9.833	14.474	4.843	11.315	16.158	0	4,4	12,4	15,1	8,1	11,6	
Entreprises publiques	98	213	311	62	210	272	46,3	-36,7	0,5	-1,4	11,5	-12,5	
Entreprises privées	4.543	9.620	14.163	4.781	11.105	15.886	-0,7	5,2	12,6	15,4	8,0	12,2	
dt : Crédits aux particuliers		4.493	4.493		5.208	5.208				24,6	15,9	24,6	15,9
TOTAL	10.898	13.384	24.282	11.226	15.028	26.254	2,5	3	8,5	12,3	5,7	8,1	
Entreprises publiques	568	381	949	690	387	1.077	-2,2	21,5	5,5	1,6	0,7	13,5	
Entreprises privées	10.330	13.003	23.333	10.536	14.641	25.177	2,7	2	8,6	12,6	5,9	7,9	
dt : Crédits aux particuliers		4.493	4.493		5.208	5.208				24,6	15,9	24,6	15,9

Source : Rapport annuel de la BCT 2006

■ ADAPTATIONS AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ÉCONOMIE

a- Intervention de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

La Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) a été créée en 1997 à l'initiative du Chef de l'Etat et a commencé effectivement son activité en 1998. Elle agit en étroite collaboration avec le Fonds 21-21 et ce dans le but de contribuer au développement des activités génératrices de revenus et qui sont viables pour l'économie. Elle finance notamment les micro-crédits en vue de faciliter l'insertion des petits promoteurs dans la dynamique du développement.

Les financements assurés par la BTS ont concerné notamment la création des petits projets, l'octroi des micro-crédits et l'acquisition des ordinateurs familiaux.

La BTS a approuvé durant l'année 2006 le financement de 6.152 projets qui ont permis de créer 10.208 emplois avec un montant des crédits atteignant 40 MDT.

L'intervention de la BTS durant la période 1999-2006 :

MICRO-ENTREPRISES

Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre des crédits	14.792	14.552	12.324	10.186	7.398	7.586	7.667	6.152
Montants des crédits en MDT	53,4	49,2	41,8	51,6	40,9	39,3	43,0	39,9
Création d'emploi	21.137	19.251	17.492	15.705	10.218	12.211	11.927	10.208

Source : Banque Tunisienne de Solidarité.

S'agissant des micro-crédits, ils ont atteint durant l'année 2006 un nombre de 58.458 pour un montant de 49,8 MDT.

MICRO-CREDITS

Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre des crédits	489	6.913	13.268	24.500	32.239	38.559	46.313	58.458
Montants des crédits (en MDT)	0,4	5,1	8,9	18,3	25,0	29,8	38,6	49,8

Source : Banque Tunisienne de Solidarité.

Quant à l'acquisition des ordinateurs familiaux, la banque a financé, durant l'année 2006, l'achat de 8.168 unités pour un montant de 7,4 MDT.

Le tableau ci-joint récapitule les financements assurés par la BTS durant les années 2004, 2005 et 2006.

FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LA BTS

(En millions de dinars)

Désignation	2004		2005		2006	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Micro-Entreprises	7.586	39,3	7.667	43	6.152	39,9
Micro-crédits	38.559	29,9	46.313	38,6	58.458	49,8
Ordinateurs familiaux	6.833	6,8	8.563	8,3	8.168	7,4
TOTAL	52.978	76	62.543	89,9	72.778	97,1

Source : Banque Tunisienne de Solidarité.

b- Intervention de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME)

Afin d'assurer le financement des nouveaux promoteurs, une attention particulière a été accordée aux PME qui sont prédominantes dans le tissu industriel. A cet égard, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) est venue soutenir les petites et moyennes entreprises et appuyer les jeunes promoteurs, notamment, les diplômés du supérieur et les techniciens désirant créer leurs projets.

Elle intervient dans le financement des projets dont le coût varie entre 80 mille et 4 millions de dinars et contribue à hauteur de 25% à 50% du coût total de l'investissement. La BFPME opère en étroite collaboration avec les autres banques.

C'est ainsi que la BFPME a mis une gamme de financement adapté aux besoins des promoteurs.

FINANCEMENT DE LA BFPME

(En milliers de dinars sauf indication contraire)

Coût de l'investissement	Part maximale de la BFPME	Part maximale de la BFPME
80 à 500	50% du coût total de l'investissement	250
500 à 1000	50%	500
1000 à 2000	40%	800
2000 à 3000	30%	900
3000 à 4000	25%	1000

Source : BFPME.

Ainsi, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises a contribué au financement de 220 projets en 2006 contre seulement 54 en 2005 pour des montants respectifs de 56,5 MDT et 16 MDT.

c- Intervention au profit des particuliers :

L'endettement global des particuliers auprès du secteur bancaire a atteint 5.208 MDT en 2006 contre 4.493 MDT un an plutôt, soit une croissance de 715 MDT ou 15,9%.

Les nouveaux crédits distribués ont permis de contribuer au financement de l'acquisition de logements neufs ainsi que l'aménagement ou l'extension d'anciens logements, soit 2.805 MDT en 2006 contre 2.569 MDT une année auparavant, en progression de 236 MDT.

Cette catégorie de crédits a la plus grande part du total de l'encours des crédits accordés par le système bancaire, soit 53,9% suivie par les crédits à la consommation avec 42,4%.

Le reste des crédits accordés, dont l'enveloppe est passée de 1.924 MDT en 2005 à 2.403 MDT en 2006 en accroissement de 24,9% après avoir enregistré une hausse de 43,6% l'année précédente, concerne principalement les dépenses courantes, l'acquisition de matériaux de construction, d'équipements ménagers et de véhicules neufs.

L'ENCOURS DES CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES BANQUES AUX PARTICULIERS

(En millions de dinars sauf indication contraire)

Désignation	2005	2006				Variations		Part dans le	
		Mars	Juin	Sep.	Déc.	2006/2005	En %	2005	2006
Logement	2.569	2.604	2.702	2.770	2.805	236	9,2	57,2	53,9
Véhicules	150	163	175	183	193	43	28,7	3,3	3,7
Prêts Universitaires						0	0	0	0
Crédits à la consommation	1.773	1.868	2.074	2.239	2.209	436	24,6	39,5	42,4
TOTAL	4.493	4.636	4.952	5.193	5.208	715	15,9	100,0	100,0

Source : Statistiques Financières BCT n° 159.

3

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2006
SOUMIS AU CONSEIL
DE L'APTBEF**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

SOUMIS AU CONSEIL DE L'APTBEF

Etant le principal organisme de concertation entre ses membres d'une part et les pouvoirs publics d'autre part, et veillant à l'application de la réglementation relative à la profession bancaire, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) a entrepris, en 2006, plusieurs actions qui ont principalement porté sur :

- le dossier du développement de la Monétique,
- le projet : qualité de service,
- le dossier de la formation bancaire,
- les actions de communication et de lobbying,
- le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de la Tunisie.

A- ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DE L'ASSOCIATION :

Dans le cadre de ses activités courantes, plusieurs actions ont été réalisées par l'Association qui se rapportent à :

I°/ L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE :

■ Participation à la rédaction des « Notes Communes » ; il s'agit des textes d'application des dispositions des différents articles de la loi de finances 2006. Ces notes sont élaborées par le comité constitué à cet effet au sein de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale du Ministère des Finances.

■ Elaboration, dans le cadre de comité interbancaire des propositions du secteur relatives à la révision de la législation financière et notamment les textes suivants :

- Le statut des intermédiaires en bourse,
- Le règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis,
- Le règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne,
- Le règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et aux sociétés de gestion de ces organismes,
- La mise en place d'un marché alternatif permettant la négociation directe des titres par les banques.

■ Elaboration d'une Convention type de gestion de compte de dépôts et ce conformément à la circulaire BCT N° 2006-11 du 18/10/2006.

■ Participation aux réunions relatives à l'examen du projet de circulaire de la BCT portant sur le contrôle interne des établissements de crédit.

2°/ LA COOPÉRATION INTERBANCAIRE :

- Participation aux travaux du comité chargé de l'examen de l'évolution de l'épargne stable, qui a proposé des amendements à la circulaire relative à l'octroi de la prime de fidélité sur les fonds restés stables et logés aux comptes spéciaux d'épargne,
- Participation aux réunions interbancaires sur le parrainage des pépinières d'entreprises, cette action s'est concrétisée par la signature de 18 conventions de parrainage de pépinières d'entreprises entre les banques et l'API et ce dans le cadre d'une cérémonie tenue à la Banque Centrale de Tunisie par Monsieur le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises,
- L'examen du projet de convention relative à la gestion des dotations financières accordés dans le cadre des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information,
- Participation à l'élaboration du projet de convention type concernant l'exercice de la fonction de Médiateur Bancaire.

3°/ LA PROMOTION DE LA MONÉTIQUE :

3-1°/ Actions en faveur de la promotion de la Monétique :

En 2006, différents aménagements et dispositions ont été prises par la profession bancaire, que ce soit pour stimuler l'utilisation de la carte bancaire, moderniser les instruments en conformité avec les normes internationales en vigueur, ou améliorer les procédures interbancaires de traitement en vue d'une meilleure productivité. Ces actions sont résumées comme suit :

Dans le domaine monétique, plusieurs volets ont été traités :

- **Communication** : Poursuite des campagnes monétiques qui ont revêtu diverses formes de communication à travers différents médias. Ces campagnes ont favorisé une croissance significative particulière au niveau de l'émission des cartes bancaires.

- **Procédures et normalisation** : Déploiement de la norme EMV (DAB-GAB-TPE) et migration de la piste magnétique à la puce électronique. Il s'agit :

* D'une mise à niveau hard telle que l'encartage de puces dans les cartes émises par les banques afin de leur conférer une pleine sécurité, notamment par l'authentification de la carte et l'identification du porteur par la frappe de son code confidentiel.

* D'une mise à niveau soft telle que l'implémentation de logiciels spécifiques sur les différents équipements monétiques (GAB-DAB-TPE-Serveurs) pour les rendre opérationnels dans le traitement des cartes à puce.

Dans ce volet, la Profession s'est engagée dans l'opération de migration des cartes CIBT de la piste à la puce avec l'organisme Mastercard.

* Lancement d'un nouveau produit en monétique : Carte Allocation Touristique, pour faciliter les voyages à l'étranger des opérateurs tout en leur offrant une plus grande sécurité (la carte servira essentiellement à réserver des hôtels à partir de la Tunisie et de payer ou retirer de l'argent des DAB/GAB étrangers au cours du séjour du voyageur).

- Commerce électronique : plusieurs actions ont été menées, notamment :

- * La réflexion sur la mise en place d'un projet consacré au paiement par carte bancaire dans l'Administration électronique (paiement des TVA et des Impôts) sur le site du Ministère des Finances ETTASRIH.
- * La généralisation des paiements par cartes (SPS : Système de Paiements Sécurisés) sur plusieurs sites marchands pour le paiement à distance des Factures : c'est le cas de la STEG, Tunisie Télécom, Tunis Air, etc. Ces actions vont encore se généraliser en 2007 avec l'adoption projetée de la facturation électronique entre les entreprises (projet retenu par la commission nationale de la promotion du Commerce Electronique ; ce qui, ne manquera pas d'avoir un impact positif sur les paiements électroniques et sur le développement de l'activité des sites e-Banking).

- Qualité des services monétiques : Les actions engagées à cet effet, ont été axées sur :

- * Le suivi du fonctionnement des DAB/GAB sur le terrain par des Equipes de la cellule de veille et des comptoirs de la BCT à l'intérieur du pays.
- * Le suivi du fonctionnement à distance des DAB/GAB à l'aide du serveur central de la SMT auquel les distributeurs de certaines des Banques sont connectés.
- * La perspective de faire généraliser la surveillance à distance de tous les GAB/DAB via le serveur de la SMT est projetée pour 2007.

- Elaboration et négociation de conventions :

- * Signature en Novembre 2006 de la convention interbancaire de la Promotion monétique pour la période 2006-2009.
- * Poursuite des négociations avec VISA concernant la reconduction de la représentation unique.

- Médiation bancaire et Etablissement d'une convention type à l'exercice de la fonction du médiateur bancaire : Cette médiation est concrétisée par la désignation du médiateur bancaire par chaque banque.

- Virement :

Des travaux ont été engagés au sein d'un Comité Technique ad-hoc interbancaire sur la promotion et le déploiement des paiements par virements électroniques sur les sites WEB de l'Administration électronique et des sites Marchands. Par ailleurs, la promotion et l'amélioration des services e-Banking y compris les virements électroniques sur les différents sites WEB des Banques ont fait l'objet de concertations interbancaires qui se poursuivront en 2007.

Concernant les virements de masse et de Trésorerie :

- * Une étude technique d'un projet avec plusieurs types de solution a été réalisée, suivie par ;
- * Une proposition de mutualisation des services qui a été proposée à certaines entreprises.

- Prélèvements :

Une Campagne concertée avec les Banques a été menée pour la promotion du prélèvement bancaire et son déploiement dans les entreprises qui désirent utiliser ce moyen comme mode de paiement à distance de la TVA et des impôts sur le site ETTASRIH. L'objectif est de prévenir essentiellement les rejets non fondés des paiements par domiciliation.

- Paiements Internationaux :

L'action entamée en collaboration avec les Banques et d'autres organismes tels que TTN, le CEPEX, etc. pour l'utilisation des instruments de paiements Internationaux par les opérateurs du commerce extérieur s'est poursuivie en 2006. Elle concerne :

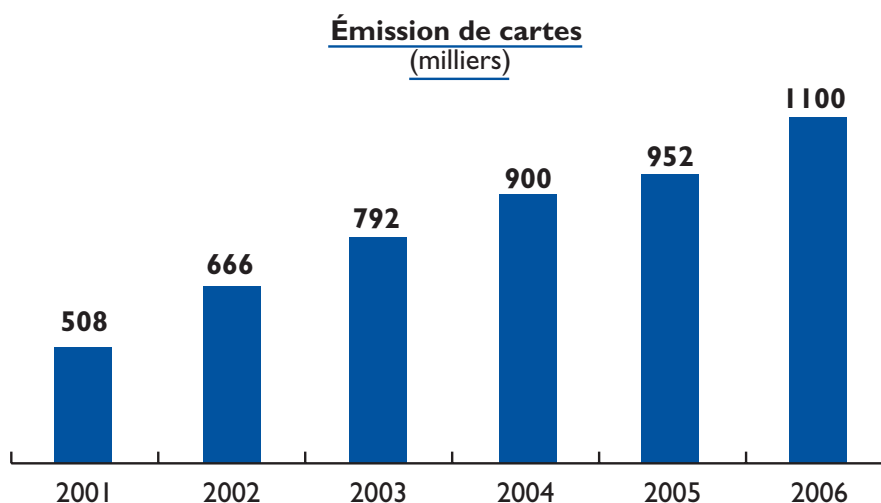
- * La remise documentaire,
- * Le crédit documentaire,
- * La généralisation des IBANs à la clientèle résidente et non résidente,
- * La manipulation correcte des domiciliations bancaires, des documents financiers et des documents commerciaux,
- * L'imputation correcte et automatique des paiements lors de dénouement des opérations par le système TTN et SINDA pour activer les flux de paiement entrants et sortants.

Vu l'importance qu'accorde les Pouvoirs Publics à la promotion des exportations, cette action se poursuivra au courant de 2007 avec un suivi plus rapproché et une large consultation des intervenants y compris les banques.

3-2° Evolution des indicateurs de la Monétique en 2006 :

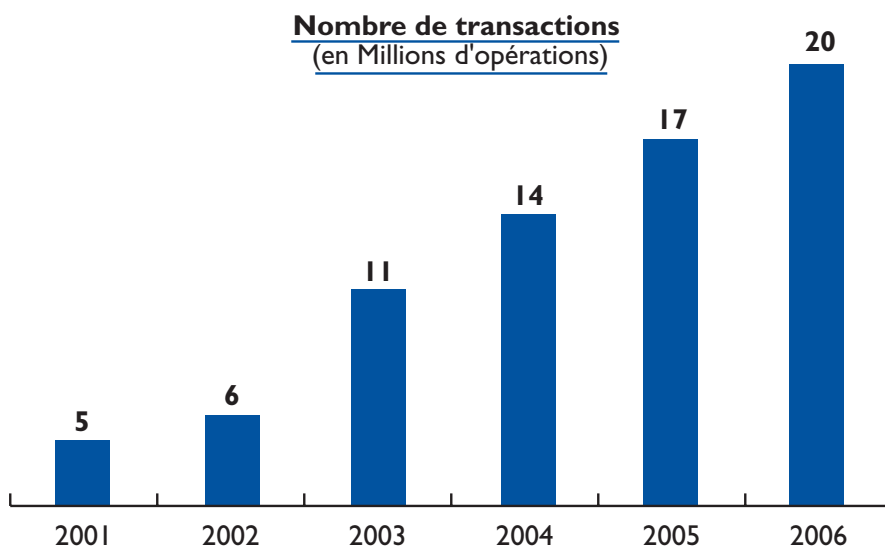
L'année 2006 s'est caractérisée par une consolidation de l'accélération du rythme d'évolution de certains indicateurs de la monétique, ce qui a permis d'atteindre au 31/12/2006 :

3.2.1- 1,100 million de cartes en circulation grâce à l'émission de **148 mille** nouvelles cartes, soit un accroissement de l'ordre de **16%** par rapport au 31/12/2005 contre une augmentation de l'ordre de **51 mille** cartes émises ou **6%** en 2005.

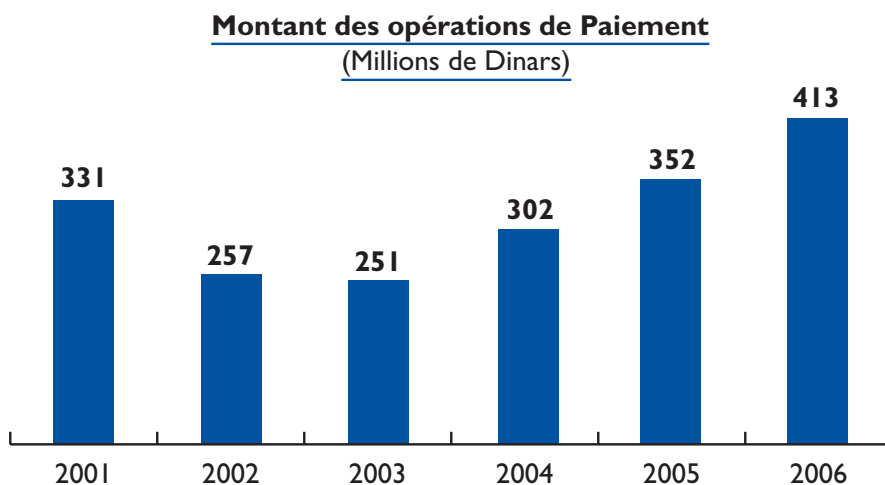


3.2.2- le nombre des transactions par carte a dépassé les **20 millions** d'opérations contre **17 millions** d'opérations enregistrées pour la même période de l'année précédente.

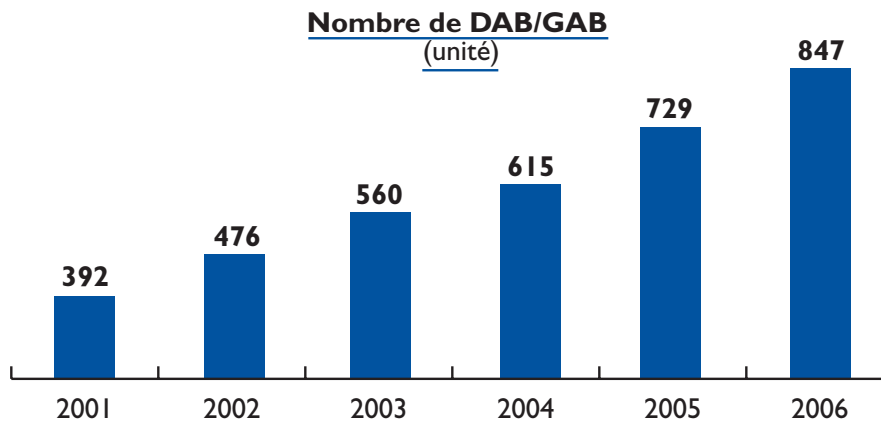
Cette évolution positive est accompagnée par un recul de la part des opérations de retraits au profit de celles de paiements dans le nombre total des transactions dont la part est revenue, d'une période à une autre, de **83% à 81%**. En effet, le nombre de paiements par carte bancaire a enregistré une progression de l'ordre de **31%** par rapport à l'année **2005**.



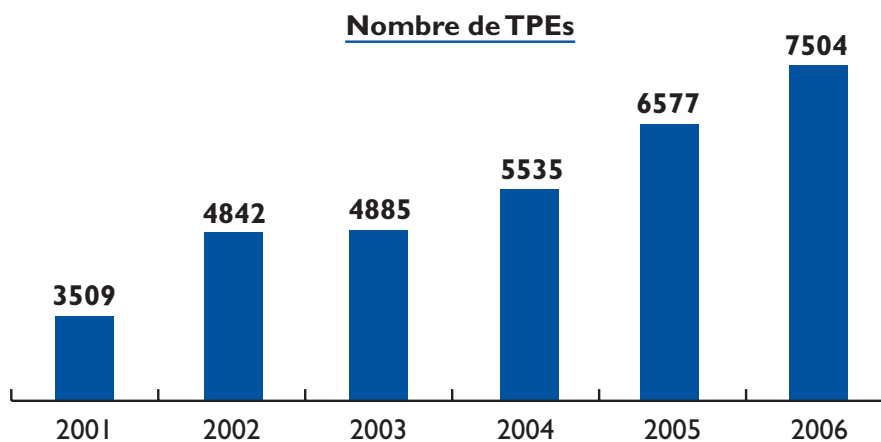
3.2.3- **413 millions de dinars** de chiffre d'affaires généré par l'utilisation de la carte dans les opérations de paiements contre **352 millions de dinars** en 2005, soit une croissance de l'ordre de **17%** par rapport au 31/12/2005.



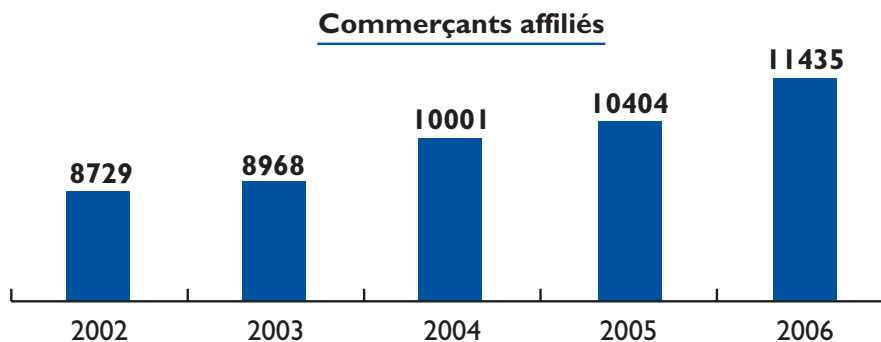
3.2.4- 847 DAB contre **729 DAB** à la fin de l'année 2005, soit un accroissement de l'ordre de **16%** suite à l'installation de **118** nouveaux distributeurs .



3.2.5- 7 504 TPEs au 31/12/2006 contre **6 577** à la fin de l'année 2005, soit une augmentation de **14%** suite à l'installation de **927** nouveaux terminaux au cours de l'année 2006, contre **19%** une année auparavant.



3.2.6- Le nombre de commerçants affiliés a atteint **11 435** commerçants soit, un accroissement de **1 031** nouveaux affiliés, contre **403** nouveaux affiliés en 2005.



- Le commerce électronique :

Durant l'année 2006, le paiement en ligne sur le Serveur de Paiement Sécurisé a enregistré une évolution remarquable:

- Le nombre des autorisations de paiement est de **9 fois** celui enregistré au cours des huit derniers mois de l'année précédente : **38007** transactions autorisées pour un montant de **7125 mille dinars** contre **4381** autorisations pour **597 mille dinars** durant les huit derniers mois de l'année 2005.
- Le mois de juillet 2006 a enregistré un record en termes du nombre et du montant des paiements en ligne grâce aux opérations effectuées à travers le site de **Tunisair** avec **4379** opérations générant **2,633 millions de dinars** (4 fois le montant généré durant les 8 derniers mois de l'année 2005).
- Les annulations n'ont pas dépassé le taux de **2%** alors qu'ils ont atteint **5%** en 2005.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET MONTANT DES TRANSACTIONS MENSUELLES SUR SPS

(En milliers de dinars)

	Nombre	Montant (dinars)	Nombre cumulé	Montant cumulé (dinars)
2005				
mai	3	25,100	3	25,100
juin	141	7610,950	144	7636,050
juillet	227	11210,100	371	18846,150
août	231	10866,463	602	29712,613
septembre	618	140261,678	1220	169974,291
octobre	807	175061,309	2027	345035,600
novembre	944	140891,331	2971	485926,931
décembre	1410	110906,334	4381	596833,265
2006				
janvier	1585	221558,196	1585	221558,196
février	1910	293168,826	3495	514727,022
mars	2758	545600,141	6253	1060327,163
avril	2567	550026,477	8820	1610353,640
mai	3404	699004,367	12224	2309358,007
juin	3569	910087,127	15793	3219445,134
juillet	4379	2632929,703	20172	5852374,837
août	3269	606416,028	23441	6458790,865
septembre	3540	164038,714	26981	6622829,579
octobre	3590	141943,478	30571	6764773,057
novembre	3790	163192,211	34361	6927965,268
décembre	3646	196980,477	38007	7124945,745

- Contrôle de la qualité de service – DAB/GAB

Le renforcement du contrôle de la qualité **DAB** assuré par l'ensemble des Banques, la **SMT**, de la cellule veille créée au sein de l'**APTBEF** avec le concours des différents comptoirs de la **BCT** a permis l'instauration progressive du réflexe et de la culture en faveur de la qualité de service.

Aussi, outre l'apport de la télésurveillance de la **SMT**, les contrôles quotidiens des **DAB/GAB** par les comptoirs de la **BCT** et de la cellule veille de l'**APTBEF** depuis novembre 2005 (environ **32 000 DAB/GAB** contrôlés) conjugués avec une réactivité positive de la part des monéticiens a permis de réduire d'une façon substantielle le taux moyen de dysfonctionnement. Cependant, par référence aux standards internationaux les taux de dysfonctionnement demeurent légèrement élevés.

B- AUTRES ACTIVITÉS :

A côté des activités communautaires se rapportant à l'exercice de la profession bancaire, l'Association s'est focalisée sur d'autres domaines d'activité touchant le secteur bancaire.

I°/ SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

Soutenant le secteur économique, l'Association a participé à plusieurs actions qui portent essentiellement sur :

■ La promotion de l'exportation :

Dans le cadre de la promotion de l'exportation et de l'amélioration des relations banques-entreprises à l'export, l'Association Professionnelle a participé :

- aux rencontres organisées par le club Famex au cours de l'année 2006 et ayant une relation directe avec la profession portant sur « les techniques de financement du Commerce International : cas pratiques et simulations » et sur « le cadre général et problématique actuelle du financement pour les exportateurs tunisiens »,
- aux travaux préparatoires de la consultation nationale sur l'exportation,
- au séminaire d'information sur le rôle du programme de financement du Commerce Arabe (PFCA) pour le développement des échanges entre les pays arabes, organisé par le CEPEX,
- aux réunions préparatoires du Salon International des services à l'exportation «SISE 2006» organisé par le CEPEX et l'UTICA et ce en collaboration avec la profession,
- à l'organisation, en collaboration avec le CEPEX, d'une journée d'information sur l'échange électronique des documents du Commerce Extérieur.

■ **L'octroi des prêts universitaires :**

Suite à la circulaire aux banques n°99-11 du 2 Août 1999 relative aux Prêts Universitaires, les banques commerciales ont été invitées à encourager le plus grand nombre d'étudiants tunisiens et ce en leur accordant des prêts à des conditions avantageuses.

Au cours de l'année 2006, le nombre des bénéficiaires de prêts universitaires s'est élevé à 856 contre 813 une année auparavant :

ÉVOLUTION DES « PRÊTS UNIVERSITAIRES » ACCORDÉS PAR LES BANQUES

(En milliers de dinars)

Années	2004		2005		2006		Variations en %			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2005		2006	
							Nb	Mt	Nb	Mt
Montant des crédits accordés	795	395	813	406	856	434	2,3	2,8	5,3	6,9

■ **L'ordinateur Familial :**

Durant l'année 2006, le secteur bancaire a accordé 15,2 MDT au titre de l'acquisition de «l'Ordinateur Familial » contre respectivement 11,5 MDT en 2005 et 9,6 MDT en 2004.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS «ORDINATEUR FAMILIAL» ACCORDÉS PAR LES BANQUES

(En milliers de dinars)

Années	2004		2005		2006*		Variations en %			
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	2005		2006	
							Nb	Mt	Nb	Mt
Montant des crédits accordés	9 443	9.617	11 163	11.484	12 932	15.196	18,2	19,4	15,8	32,3

* chiffres provisoires

■ **La préparation du 11^{ème} Plan :**

L'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers a participé aux travaux des Commissions du 11^{ème} plan de développement et a été par conséquent, membre des comités sectoriels suivants :

- Sous-Commission relative à la « Modernisation du Système Bancaire » dérivée du Comité Sectoriel «Politique Monétaire et Système Bancaire» présidée par le Président de l'Association,
- Comité « Emploi et Création des Entreprises »,
- Comité Sectoriel « Marché Financier »,
- Sous- Commission relative au développement de la politique Monétaire dérivée du Comité Sectoriel « La politique Monétaire et le Secteur Bancaire »,

- Comité « Organisation Financière de l'Entreprise » dérivé du Comité Sectoriel « Finance Publique et Marché Financier »,
- Sous-Comité « Commerce Intérieur et des Services » dérivé de la Commission Sectorielle du Commerce et de l'Artisanat,
- Comité Sectoriel relatif à la préparation du « Programme National de la Statistique » du 11^{ème} Plan (2007-2011) du Conseil National de la Statistique.

2°/ COMITÉS SPÉCIALISÉS :

Le secteur a pris part aux travaux des différents comités spécialisés. Ces activités ont porté notamment sur :

- Les travaux du Conseil de l'Observatoire de sécurité informatique qui ont débuté en 2006 et ayant notamment pour objectif la prévention des risques informatiques,
- L'élaboration des propositions du secteur relatives à la révision de la législation financière pour la rédaction des notes communes,
- Les travaux organisés conjointement par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et l'Association du séminaire « Concurrence et Développement »,
- Le colloque international organisé par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises, sur le bilan d'une décennie de mise à niveau industrielle et mise en œuvre d'une nouvelle phase,
- Le séminaire sur «La protection de la propriété intellectuelle : levier de développement de l'Economie et du secteur des technologies de l'information et de la communication » organisé par le Ministère des Technologies de la Communication et Business Software Alliance.

C- RELATIONS INTERNATIONALES :

S'attachant à développer ses relations avec l'extérieur, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers a entrepris plusieurs actions avec les pays voisins.

1°/ PARTENARIAT INTERMAGHRÉBIN :

■ Participation aux travaux du comité d'experts en systèmes de paiement réuni à Alger et chargé de préparer un rapport sur :

- L'harmonisation des réglementations régissant le commerce extérieur et les procédures douanières des pays du Maghreb Arabe,
- Les procédures de traitement de documents,
- Le volume des flux commerciaux informels,
- Les systèmes de paiement.

Ce comité a été formé suite à la conférence organisée par le FMI les 21 et 22 novembre 2005 à Alger autour du thème «Facilitation des échanges commerciaux entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc».

- Participation à la 29^{ème} session du Conseil d'Administration de l'Union des Banques Maghrébines « UBM » à Tripoli,

- Participation à la 5^{ème} édition du Symposium International d'El-Oued en Algérie sur la relation Banque-Entreprise et qui s'est articulé autour de quatre axes principaux :
 - Qualité de la relation bancaire et création de valeur,
 - Les financements au cœur de la relation Banque Entreprise,
 - Bancabilité des projets et des entreprises,
 - Le processus de changement et de modernisation des banques.

- Participation à la session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'UBM à Tunis,

- Participation à la 30^{ème} session du Conseil d'Administration de l'UBM à Casablanca.

2°/ COOPÉRATION INTERNATIONALE :

En matière de Coopération Internationale, l'Association a développé ses relations particulièrement en :

- recevant la délégation Japonaise dans le cadre de la coopération financière avec le Japon en vue de l'assister dans la formulation et la planification d'une ligne de crédit en faveur des PME tunisiennes.
- participant à une journée de Partenariat Tuniso-Saoudienne dans le secteur touristique.
- participant au projet sur les possibilités d'investissement des Banques Européennes dans les pays voisins dans le cadre de la politique de voisinage, financé par la Banque Hollandaise ABNAMRO et en voie de réalisation par C.E.PS (Centre For European Policy Studies, Bruxelles).
- continuant l'organisation des actions de formation avec l'ATTF agence des technologies des transferts financiers du Luxembourg.

4

FORMATION

BANCAIRE 2006

ACTIVITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE BANCAIRE

L'activité de formation professionnelle bancaire a connu en 2006 une évolution soutenue et ce concernant l'ensemble des domaines :

A- LA FORMATION DIPLOMANTE

a-Le cycle moyen

I- Évolution des inscriptions 2003-2006

L'évolution des inscriptions au titre du cycle moyen du CPFNB durant la période 2003-2006 a été significative :

Session	Tronc Commun	Spécialité
2003-2004	251	59
2004-2005	244	57
2005-2006	280	80

Le nombre total d'inscrits par session à la formation année de spécialité est ventilé comme suit :

- 25 en Crédit man et 34 en Chargé de clientèle
- 22 en Crédit man et 35 en Chargé de clientèle
- 22 en Bancassurance, 22 en Crédit man et 36 en Chargé de clientèle.

2- Résultats des trois premières promotions

La réforme introduite depuis 2001, au niveau du cursus de formation diplômante du cycle moyen du Centre Professionnel de Formation Bancaire a été axée sur le développement des aptitudes professionnelles des apprenants dans une logique de compétences basée sur le concept « Métiers ». Dans ce cadre trois promotions sont sorties, la 1^{ère} en décembre 2005, la 2^{ème} en mars 2006 et la 3^{ème} en décembre 2006. Les états des diplômés de formation bancaire spécialisée, ventilés par métier et par promotion sont repris dans le tableau ci-après :

	1 ^{ère} promotion		2 ^{ème} promotion		3 ^{ème} promotion	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Métier Front Office Chargé de Clientèle	29	83%	32	68%	31	75%
Métier Middle Office						
Financement/Engagement/Recouvrement	15	63%	15	60%	21	70%
Métier Front Office Bancassurance					12	60%
TOTAL	44	75%	47	65%	64	69%

A la différence des deux premières promotions, la troisième promotion du Cycle Moyen du CPF B a enregistré un troisième métier réservé à la Bancassurance. Le taux de réussite au titre de la troisième promotion a connu une amélioration par rapport à celui de la deuxième promotion, soit 69% contre 65%.

3- Réforme du cursus du Cycle Moyen du CPF B

Un groupe de travail composé de hauts cadres des banques de la place a été constitué pour réfléchir à la question, les travaux du groupe ont abouti aux conclusions suivantes :

- Concevoir des formations spécialisantes d'une enveloppe horaire globale de 600 heures à répartir sur 4 semestres d'études dont 150 à 300 heures, selon le cas, sont destinées à des modules de formation de prérequis en matière de comptabilité, de droit, de techniques bancaires, de mathématiques financières..., le système actuel réserve 900 heures réparties en 6 semestres
- Trois cursus de métiers sont prévus pour le démarrage : le Chargé de Clientèle Multi-marchés, le Chargé de Crédit et de Recouvrement et le Chargé d'Opérations avec l'Etranger
- Les aspects de qualité des services, de gestion des risques, de lutte contre le faux monnayage et le blanchiment d'argent sont introduits, en transversale dans les différents modules à dispenser
- Le caractère pratique de la formation : exercices, études de cas, simulation, visites guidées sont nécessaires dans le cadre de cette formation.

4- Le concours d'accès au Cycle Moyen du CPF B

Dans le cadre de la préparation du cycle moyen du CPF B 45 candidats se sont présentés aux épreuves écrites du concours d'accès en 1ère année du Tronc Commun dudit cycle, sur les 54 inscrits au cycle préparatoire, 29 candidats ont été déclarés admissibles dont 22 ont été admis définitivement, soit un taux de réussite de 48,88%.

Le tableau ci-après récapitule le nombre des candidats admissibles et définitivement admis aux concours d'entrée en 1ère année du Tronc Commun du cycle moyen du C.P.F.B sur la période 2002-2006 :

Session	Candidats	Admissibles	Admis	Taux de réussite
2002	80	30	28	35%
2003	74	25	22	29,73%
2004	62	34	28	45,16%
2005	61	29	24	39,34%
2006	45	29	22	48,88%

b- Le cycle supérieur

L'effectif des inscrits à l'Institut Technique de Banque a évolué durant les quatre dernières années comme suit :

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
1 ^{ère} année thèmes fondamentaux	215	213	160	152
2 ^{ème} année thèmes d'expertise	174	268	212	161
Total effectif	389	481	372	313

Les résultats des examens de fin d'année enregistrés au cours de la période 2002/2006 au niveau de la première année et de la deuxième année du cycle d'études sont détaillés comme suit :

Première année (thèmes fondamentaux)

Année	Inscrits	Ayant subi l'examen	Admis	Taux de réussite
2002-2003	215	205	177	86,34%
2003-2004	213	213	163	76,52%
2004-2005	160	160	114	71,25%
2005-2006	152	110	98	64,47%

Deuxième année (thèmes d'expertise)

Année	Inscrits	Admissibles à l'Oral	Diplômés	Taux de réussite
2002-2003	174	170	65	38,23%
2003-2004	268	256	125	48,83%
2004-2005	212	194	97	50,00%
2005-2006	161	150	72	48,00%

5- Réforme de la formation dispensée par le CFPB/France (ITB)

Destinée essentiellement aux titulaires de diplômes universitaires (bac+4 et plus) et aux diplômés du Cycle Moyen du CFPB, la formation au niveau du cycle supérieur est dispensée jusque là dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire de France, cette formation est sanctionnée par le diplôme ITB.

Une réforme du cursus ITB a démarré en 2006, une réflexion a été menée en vue de positionner le nouveau cursus par rapport aux besoins spécifiques du secteur et la nature de la population cible. L'approche suivante a été arrêtée :

- Continuer à assurer la consolidation du partenariat avec l'ITB (CFPB/France),
- Adapter la demande de formation professionnelle au profit des employés des banques, par rapport au nouveau cadre de mise en place en Tunisie de la réforme LMD (BTS métiers de chargés de clientèle des particuliers / professionnels, licence professionnelle de banque...),
- Développer l'offre en matières de formation professionnelle au profit des employés titulaires de diplômes de niveau Bac+4 ou équivalent et des cursus de formation sous forme de Masters professionnels et ce en partenariat avec des expertises locales et étrangères.

Ces cursus devront favoriser une couverture ciblée des nouveaux besoins du secteur.

Une convention de partenariat a été élaborée et signée entre l'Institut Supérieur de Gestion de Tunis et l'APTBEF pour la mise en place d'un Master professionnel dans « le Risk management » bancaires dont le démarrage est envisagé pour l'année 2007.

B- LA FORMATION CONTINUE

Conçus dans un souci de répondre aux besoins en formation de la profession, d'une part, et en appui aux différents programmes de restructuration ou de modernisation arrêtés par les autorités monétaires, d'autre part, le programme de formation continue a été axé durant l'année 2006 autour des principaux thèmes suivants : les risques, l'audit et le contrôle, les règles prudentielles, la monétique, la bancassurance, la qualité des services bancaires...

L'année 2006 a été marquée par le lancement de nouveaux produits :

- Programme d'actions de formation en appui au projet de la consolidation de la qualité des services,
- Actions ponctuelles tenues à la demande d'un établissement, pour répondre à des besoins spécifiques,
- Actions de formation et d'organisation de concours internes au profit de certains établissements de crédit, désirant profiter de l'expertise du CPFEB en la matière,
- Organisation de grandes manifestations annuelles, les thèmes de l'année 2006 ont porté sur « les réglementations bancaires comparées et le passage à Bâle II » et « La Bancassurance »,
- Programme de formation alternative en Bancassurance.

Par ailleurs, et dans le cadre des rencontres périodiques des hauts cadres des Etablissements de Crédit, différents thèmes ont été traités :

- Management stratégique
- L'évolution du métier bancaire
- Techniques de négociation et de conclusion des contrats d'assurances
- La Bancassurance
- Les démarches qualité dans les services bancaires
- La forte croissance des banques espagnoles au cours de ces dernières années.

Dans le cadre de la collaboration entre l'Agence de Transfert de Technologie Financière, Luxembourg et l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers dans le domaine de la formation, un programme d'actions sur la qualité des services bancaires a été réalisé au profit des cadres bancaires tunisiens permettant ainsi de mettre en exergue la haute expertise Luxembourgeoise dans ce domaine, et ce à travers des apports fort appréciés touchant à des politiques et pratiques innovantes en la matière. Des séminaires multinationaux ont été organisés au Luxembourg sur les thèmes la gestion des risques, la gestion de fortune et la gestion des ressources humaines, et auxquels ont pris part des cadres du secteur.

Le tableau ci-après ventile par thème le nombre de bénéficiaires des actions réalisées durant l'année 2006 au profit de 1362 employés du secteur.

LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES VENTILÉ PAR NATURE D'ACTION

THÈME DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
PREPARATION AU CONCOURS D'ACCES AU T.C	54
PREPARATION AU GRAND ORAL ITB	149
APPLICATION INTERACTIVE MULTIMEDIA POUR L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS	32
LA LOI DE FINANCES	21
REGLEMENTATIONS BANCAIRES COMPAREES ET LE PASSAGE A BALE II	95
JOURNEE DE PREPARATION AU GRAND ORAL DE LA 2 ^{ème} PROMOTION DU CYCLE MOYEN DU CPF	70
JOURNEES DE PREPARATION AU GRAND ORAL DE LA 3 ^{ème} PROMOTION DU CYCLE MOYEN DU CPF	89
RISK MANAGEMENT	27
LES CARTES BANCAIRES	18
L'APPORT DES ASSURANCES PRIVEES A LA QUESTION DE LA RETRAITE EN TUNISIE	16
MANAGEMENT STRATEGIQUE	17
NOUVEAUTES INTRODUITES PAR LES CIRCULAIRES N° 2005-9 ET 2005-10 AFFERENTES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHE MONETAIRE	27
L'EVOLUTION DU METIER BANCAIRE	29
SAISIES -ARRET	29
AUDIT INTERNE BANCAIRE ET CONTROLE INTERNE	32
TECHNIQUES DE NEGOCIATION ET DE CONCLUSION DES CONTRATS D'ASSURANCES : APPLICATION A UNE INSTITUTION FINANCIERE	15
LES ASPECTS TECHNIQUES ET COMPTABLES DES OPERATIONS DE PENSION LIVREE	21
LES OUVERTURES DE COMPTES (BH)	76
LES ASSURANCES A CARACTERE FINANCIER EN TUNISIE	17
ANALYSE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE POUR LES ETUDES DE CREDIT A COURT TERME	31
LA TECHNIQUE DU CREDIT DOCUMENTAIRE ET DE LA STAND BY A L'IMPORT ET A L'EXPORT	16
MARCHE DES BONS DU TRESOR	23
LA TECHNIQUE DE TITRISATION	27
LA BANCASSURANCE	17
LES DEMARCHES QUALITE DANS LES SERVICES BANCAIRES	22
ANALYSE DES PROJETS: GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	19
GARANTIES INTERNATIONALES	54
BEST PRACTICE ACCUEIL ET TECHNIQUES DE VENTE	25
GESTION DES ACTIFS - PASSIFS	16
FORMATION SPECIFIQUE AU TRAITEMENT DES CREDITS AUX PME	25
CONCOURS INTERNE ACCES AU GRADE DE REDACTEUR (BTL)	6
TEST DE RECRUTEMENT DE REDACTEURS PRINCIPAUX (BTL)	7
FORMATION AU PROFIT DES RESPONSABLES DESK ACCUEIL ET SECRETARIAT (BTL)	7
REGLEMENTATION DES CHANGES ET DU COMMERCE EXTERIEUR (ATTIJARI BANK)	131
AUDIT INTERNE BANCAIRE ET CONTROLE INTERNE :APPLICATIONS PRATIQUES	46
VERS UNE CULTURE DE QUALITE EN AGENCE	25
LA CROISSANCE DES BANQUES ESPAGNOLES AU COURS DE CES DERNIERES ANNEES	14
QUALITE:APPROCHE D'UNE ANALYSE DES CHAINES DE VALEUR	17
TOTAL	1362

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS	ÉTABLISSEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
BCT	49	ATL	3
BT	29	EL WIFACK LEASING	5
STB	75	UNIFACTOR	4
BNA	111	TUNISIE FACT.	11
ATB	55	TIB	1
BTK	22	BEST BANK	13
C.BANK	3	STRC	5
BTE	12	BNA CAPITAUX	2
ATTIJARI BANK	248	STB SICAR	3
UBCI	64	STB INVEST	2
BTS	13	STB CAP	1
BH	185	SICAR AVENIR	1
BTL	47	AMEN INVEST	1
A.BANK	51	SIM SICAR	1
BFT	33	BFPME	7
UIB	33	ONP	28
BIAT	112	APTBEF	32
TQB	19	TUNINVEST	4
STUSID BANK	8	SUD SICAR	1
ABC	15	SUD INVEST	2
NAÏB	13	C. PRETS	2
HANNIBAL LEASE	1	CMF	6
UBCI LEASING	2	STICODEVAM	3
TUNISIE LEASING	11	SFBT	1
AMEN LEASE	1	BAD	1
MODERN LEASING	5	FICOM-CONSEIL	1
BEST LEASE	1	SIFIB	1
GENERAL LEASING	1	EXPERT COMPTABLE	1
		TOTAL	1362

C- LA FORMATION À DISTANCE

L'APTBEF a offert la possibilité aux apprenants du Centre Professionnel de Formation Bancaire de suivre à distance, via le réseau internet, les mêmes programmes de formation dispensés en présentiel. L'Association a démarré une expérience pilote au niveau du cycle préparatoire, et ce depuis décembre 2005.

L'année 2006 a été marquée par le démarrage du module de Formation à Distance :

- Une cinquantaine de candidats inscrits aux modules préparatoires au concours d'accès au Cycle Moyen du CPFB ont commencé à suivre la formation en mode e-learning, moyennant une séance de présentiel par mois.
- Une quarantaine de caissiers se sont inscrits au cours en ligne conçu avec la BCT sur le thème « Caisse et détection du faux monnayage ».

D- LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Le Comité Pédagogique du Centre Professionnel de Formation Bancaire a tenu une série de réunions en 2006 consacrées aux points suivants :

- a. Le système de Formation à Distance à l'APTBEF,
- b. Stage pratique de fin d'étude du Cycle Moyen du CPFB,
- c. Réforme du contenu des programmes de la Formation du Cycle Moyen du CPFB,
- d. Mise en place d'un système de notation des épreuves écrites et orales,
- e. Réflexion sur la mise en place de nouveaux métiers.